

STATISTIQUES 2020

SPÉCIFIQUES BNC I + DE 100 PROFESSIONS
2035 MOYENNES I REVENUS 2019



ARCOLIB

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE
DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS
ET PROFESSIONS LIBÉRALES
www.arcolib.fr

édition août 2020

PRÉAMBULE

Nous avons le plaisir de vous présenter la présente brochure, réalisée à partir des déclarations n°2035 de l'exercice 2019 de nos Adhérents BNC.

Seuls des dossiers non assujettis à TVA, ou traités H.T, vous sont ici présentés.

Spécial Études Notariales : Retrouvez les nombres moyens d'actes réalisés, et l'effectif CRPCEN moyen des études adhérentes d'ARCOLIB.

Spécial Chirurgiens-Dentistes : Nous vous présentons également le « taux de charges de structure » moyen, tel qu'il a été défini dans le cadre du devis prothétique.

Ces statistiques « 2035 MOYENNES » sont reprises dans nos Dossiers de Gestion et d'Analyse Économique, mis à disposition de tous nos Adhérents, et dans diverses statistiques disponibles sur simple demande (sur 10 ans, par tranches, sur 20 ans, ...).

Ce document ne représente qu'un outil de réflexion à fins de comparaison et de projection. En aucun cas il ne saurait être interprété comme une norme et doit être examiné avec les précautions d'usage.

SOMMAIRE

A

ACUPUNCTEUR	1
AGENT COMMERCIAL	3
AGENT COMMERCIAL EN IMMOBILIER	5
AGENT D'ASSURANCE	7
ANESTHÉSISTE	9
ANGIOLOGUE	11
ARCHITECTE	13
ARCHITECTE D'INTÉRIEUR	15
ARCHITECTE PAYSAGISTE	17
ARTISTE	19
ARTISTE MUSICIEN	21
ARTISTE PEINTRE	23
AUTEUR – DROITS D'AUTEUR	25
AUTO-ÉCOLE	27
AUTRES SOINS CORPORELS	29
AVOCAT	31

B

BUREAU D'ÉTUDE	33
----------------	----

C

CARDIOLOGUE	35
CHIROPRACTEUR	37
CHIRURGIEN	39
CHIRURGIEN DENTISTE	41
CHIRURGIEN DENTISTE COLLABORATEUR	43
CHIRURGIEN DENTISTE REMPLAÇANT	45
COACHING – DÉVELOPPEMENT PERSONNEL	47
COMMISSAIRE AUX COMPTES	49
CONSEIL D'ENTREPRISE	51
CONSEIL DIVERS	53
CONSEIL EN COMMUNICATION	55
CONSEIL EN FORMATIONS	57
CONSEIL EN GESTION	59
CONSEIL EN INFORMATIQUE	61
CONSEIL EN MANAGEMENT	63
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES	65
CONSEIL FINANCIER	67
CONSULTANT	69

D

DERMATOLOGUE	71
DESSINATEUR - ILLUSTRATEUR	73
DIÉTÉTICIEN(NE)	75

E

ÉLEVEUR SANS SOL	77
ENDOCRINOLOGUE	79
ENSEIGNEMENT – FORMATIONS DIVERSES	81
ERGOTHÉRAPEUTE	83
ÉTIOPATHE	85
ÉTUDES ET INSPECTIONS TECHNIQUES	87
EXPERT-COMPTABLE	89
EXPERT DIVERS	91
EXPERT FONCIER	93
EXPERT JUDICIAIRE	95

F

FORMATEUR	97
-----------	----

G

GASTRO ENTÉROLOGUE	99
GÉOMÈTRE EXPERT	101
GRAPHISTE	103
GYNÉCOLOGUE	105

H

HUISSIER DE JUSTICE	107
---------------------	-----

I

INFIRMIER(E)	109
INFIRMIER(E) COLLABORATEUR(TRICE)	111
INFIRMIER(E) REMPLAÇANT(E)	113
INFORMATICIEN	115
INGÉNIEUR CONSEIL	117

J

JOCKEY	119
JOURNALISTE - ÉCRIVAIN	121

L

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES	123
----------------------------------	-----

M

MAGNÉTISEUR RADIESTHÉSISTE	125
MAITRE D'ŒUVRE	127
MANDATAIRE JUDICIAIRE	129
MANDATAIRE JUDICIAIRE PROTECTION DES MAJEURS	131
MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE	133
MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE COLLABORATEUR	135
MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE REMPLAÇANT	137
MÉDECIN GÉNÉRALISTE	139
MÉDECIN GÉNÉRALISTE COLLABORATEUR	141
MÉDECIN GÉNÉRALISTE REMPLAÇANT	143
MÉDECIN SPÉCIALISTE	145

N

NATUROPATHE	147
NEUROLOGUE	149
NOTAIRE	151
NUTRITIONNISTE	153

O

OPHTALMOLOGISTE	155
O . R . L .	157
ORTHOPHONISTE	159
ORTHOPTISTE	161
OSTÉOPATHE	163
OSTÉOPATHE ANIMALIER	165

P

PÉDIATRE	167
PÉDICURE PODOLOGUE	169
PHOTOGRAPHE AUTEUR	171
PNEUMOLOGUE	173

PROFESSEUR DE DANSE	175
PROFESSEUR DE GOLF	177
PROFESSEUR DE MUSIQUE	179
PROFESSEUR DE SPORT	181
PROFESSEUR DE YOGA	183
PSYCHANALYSTE	185
PSYCHIATRE	187
PSYCHOLOGUE	189
PSYCHOMOTRICIEN	191
PSYCHOTHÉRAPEUTE	193

R

RADIOLOGUE	195
RÉALISATEUR - COMPOSITEUR	197
RHUMATOLOGUE	199

S

SAGE-FEMME	201
SCULPTEUR	203
SOPHROLOGUE	205
STYLISTE - DESIGNER	207

T

TATOUEUR	209
THÉRAPEUTE	211
TRADUCTEUR INTERPRÈTE	213

V

VÉTÉRINAIRE	215
VÉTÉRINAIRE COLLABORATEUR	217

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	ACUPUNCTEUR																		
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents											Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET														si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT								
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion							Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)													DA							
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)														AA	44 107	102,82 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)														AB				
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)														(3)	AC	1 208	2,82 %
	4	Montant net des recettes														AD	42 899	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)														AE	2			
	6	Gains divers (5)														AF	135	0,31 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)														AG	43 035	100,32 %		
	3	8	Achats (6)														BA	618	1,44 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)														BB	78	0,18 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)														BC	61	0,14 %		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée														BD				
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale														JY	558	1,30 %	
	13		Autres impôts														BS	363	0,85 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible														BV	1 825	4,25 %	
	15	Loyer et charges locatives														BF	7 116	16,59 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)														BW				
	17	Entretien et réparations															966	2,25 %		
	18	Personnel intérimaire																		
	19	Petit outillage (11)															916	2,14 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité															883	2,06 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															1 401	3,27 %		
	22	Primes d'assurances															503	1,17 %		
	23	Frais de véhicules (12)															3 795	8,85 %		
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)															713	1,66 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires										BT	4 736				BK	5 804	13,53 %
	25		dont cotisations facultatives Madelin			BZ	1 068				dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès															400	0,93 %		
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															1 601	3,73 %		
28	Frais d'actes et de contentieux																			
29	Cotisations syndicales et professionnelles														BY	182	0,42 %			
30	Autres frais divers de gestion															1 121	2,61 %			
31	Frais financiers (14)														BN	80	0,19 %			
32	Pertes diverses (15)														BP					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)														BR	29 359	68,44 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ACUPUNCTEUR**

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	13 676	31,88 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	464	1,08 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	14 140	32,96 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	543	1,27 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	875	2,04 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	875	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 419	3,31 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	12 721	29,65 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	4 547		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 064		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			10 633			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										AGENT COMMERCIAL										
Nature de l'activité (1)		417 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		<input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse		CW				Non assujetti à la TVA		AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion						Nombre de salariés		AP				Salaires nets perçus		AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																				
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		79 688		100,68 %						
R E C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		52		0,07 %					
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC		488		0,62 %					
	4		Montant net des recettes										AD		79 148		100,00 %					
	5		Produits financiers (4)										AE		8		0,01 %					
	6		Gains divers (5)										AF		1 329		1,68 %					
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		80 484		101,69 %					
	3		8 Achats (6)										BA		971		1,23 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB		2 485		3,14 %			
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC		1 552		1,96 %					
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY		387		0,49 %					
	13		Autres impôts										BS		551		0,70 %					
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV		2 997		3,79 %					
	15		Loyer et charges locatives										BF		1 315		1,66 %					
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW				BG		303		0,38 %	
	17		Entretien et réparations												255		0,32 %					
	18		Personnel intérimaire												104		0,13 %					
	19		Petit outillage (11)												575		0,73 %					
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité												203		0,26 %					
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												1 991		2,52 %					
	22		Primes d'assurances												260		0,33 %					
	23		Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...												10 845		13,70 %					
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)...												2 969		3,75 %					
	25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT		10 468				BK		12 325		15,57 %	
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 778		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU		79							
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès												1 427		1,80 %					
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												1 315		1,66 %						
28		Frais d'actes et de contentieux												41		0,05 %						
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY		258		0,33 %						
30		Autres frais divers de gestion												1 974		2,49 %						
31		Frais financiers (14)										BN		217		0,27 %						
32		Pertes diverses (15)										BP		89		0,11 %						
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		45 413		57,38 %						

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AGENT COMMERCIAL EN IMMOBILIER														
Nature de l'activité (1)		223 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	63 567	101,84 %			
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 151	1,84 %				
	4	Montant net des recettes										AD	62 416	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	4	0,01 %				
	6	Gains divers (5)										AF	646	1,03 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	63 067	101,04 %				
	3		8	Achats (6)										BA	287	0,46 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	118	0,19 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	32	0,05 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Contribution économique territoriale										JY	304	0,49 %				
	13	Autres impôts (8)										BS	517	0,83 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 174	3,48 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	884	1,42 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	210	0,34 %				
	17	Entretien et réparations											175	0,28 %				
	18	Personnel intérimaire											217	0,35 %				
	19	Petit outillage (11)											504	0,81 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											101	0,16 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 656	4,26 %				
	22	Primes d'assurances											239	0,38 %				
	23	Frais de véhicules (12)											7 016	11,24 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											964	1,54 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	8 804					BK	9 955	15,95 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 105		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	46						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 099	1,76 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 027	1,65 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											22	0,04 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	392	0,63 %					
30	Autres frais divers de gestion											2 708	4,34 %					
31	Frais financiers (14)										BN	124	0,20 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	71	0,11 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	31 800	50,95 %					

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AGENT D'ASSURANCES														
Nature de l'activité (1)		296 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	261 556		99,77 %			
RE C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	53		0,02 %		
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC					
	4		Montant net des recettes [Recettes moyennes par salarié : 145 279 €]										AD	261 503		100,00 %		
	5		Produits financiers (4)										AE	121		0,05 %		
	6		Gains divers (5)										AF	5 860		2,24 %		
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	267 483		102,29 %		
	3		8 Achats (6)										BA	477		0,18 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 1,8]										BB	36 849		14,09 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	22 692		8,68 %		
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	662		0,25 %		
	13		Autres impôts										BS	6 324		2,42 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	6 859		2,62 %		
	15		Loyer et charges locatives										BF	14 279		5,46 %		
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW					
	17		Entretien et réparations															
	18		Personnel intérimaire															
	19		Petit outillage (11)															
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité															
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
	22		Primes d'assurances															
	23		Frais de véhicules (12)															
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)															
	25		Charges sociales personnelles (13)															
			dont obligatoires										BT	30 848				
		dont cotisations facultatives Madelin										BZ	4 140					
		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										BU	986					
26		Frais de réception, de représentation et de congrès																
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
28		Frais d'actes et de contentieux																
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY	1 577		0,60 %			
30		Autres frais divers de gestion																
31		Frais financiers (14)										BN	1 511		0,58 %			
32		Pertes diverses (15)										BP	996		0,38 %			
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	172 557		65,99 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										MÉDECIN ANESTHÉSISTE										
Nature de l'activité (1)		87 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA						AT		✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP				Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																				
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		326 760		103,04 %						
R E C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC		9 643		3,04 %					
	4		Montant net des recettes										AD		317 117		100,00 %					
	5		Produits financiers (4)										AE		4							
	6		Gains divers (5)										AF		31 511		9,94 %					
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		348 632		109,94 %					
	3		8 Achats (6)										BA		613		0,19 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB		13 238		4,17 %			
	10				Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC		10 373		3,27 %			
	11				Taxe sur la valeur ajoutée										BD							
	12				Contribution économique territoriale										JY		1 071		0,34 %			
	13				Autres impôts (8)										BS		3 097		0,98 %			
	14				(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV		14 125		4,45 %			
	15		Loyer et charges locatives										BF		4 504		1,42 %					
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW		1 969		3,40 %					
	17		Entretien et réparations												753		0,24 %					
	18		Personnel intérimaire												1 085		0,34 %					
	19		Petit outillage (11)												623		0,20 %					
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité												92		0,03 %					
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												3 817		1,20 %					
	22		Primes d'assurances												5 389		1,70 %					
	23		Frais de véhicules (12)												3 518		1,11 %					
	24		Autres frais de déplacements (voyages...) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												597		0,19 %					
	25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT		32 235				BK		40 176		12,67 %	
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ		7 921		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU		21							
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès												1 699		0,54 %					
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												1 853		0,58 %						
28		Frais d'actes et de contentieux												16		0,01 %						
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY		893		0,28 %						
30		Autres frais divers de gestion												1 908		0,60 %						
31		Frais financiers (14)										BN		462		0,15 %						
32		Pertes diverses (15)										BP		25		0,01 %						
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		120 723		38,07 %						

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN ANESTHÉSISTE**

N° SIRET

87 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	227 909	71,87 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	1		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	5 978	1,89 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	9		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	233 898	73,76 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	1 057	0,33 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	15		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 495	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	3 676	1,16 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			135
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			1 897
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	80	0,03 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 829	1,52 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	229 069	72,23 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)						
	T		X			7 941					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MÉDECIN ANGIOLOGUE															
Nature de l'activité (1)		38 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	213 142	103,09 %			
R E C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	6 389	3,09 %			
	4		Montant net des recettes										AD	206 753	100,00 %			
	5		Produits financiers (4)										AE	2				
	6		Gains divers (5)										AF	2 773	1,34 %			
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	209 529	101,34 %			
	3		8	Achats (6)										BA	1 868	0,90 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	7 734	3,74 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	4 999	2,42 %			
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	722	0,35 %			
	13		Autres impôts										BS	1 028	0,50 %			
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	8 899	4,30 %			
	15		Loyer et charges locatives										BF	14 810	7,16 %			
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	45				
	17		Entretien et réparations											2 510	1,21 %			
	18		Personnel intérimaire											1 382	0,67 %			
	19		Petit outillage (11)											1 235	0,60 %			
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité											773	0,37 %			
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 762	1,34 %			
	22		Primes d'assurances											1 448	0,70 %			
	23		Frais de véhicules (12)											3 580	1,73 %			
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)... (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											680	0,33 %			
	25		Charges sociales personnelles (13) dont obligatoires										BT	20 120				
			dont cotisations facultatives Madelin										BZ	7 170				
			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										BU	935				
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès											773	0,37 %			
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											3 812	1,84 %				
28		Frais d'actes et de contentieux											6					
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY	826	0,40 %				
30		Autres frais divers de gestion											1 483	0,72 %				
31		Frais financiers (14)										BN	397	0,19 %				
32		Pertes diverses (15)										BP	169	0,08 %				
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	97 372	47,10 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN ANGIOLOGUE**

N° SIRET

38 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	112 156	54,25 %			
			35	Plus-values à court terme (16)				CB	385	0,19 %		
			36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 984	0,96 %		
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	114 525	55,39 %		
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
			40	Frais d'établissement (19)				CG	8			
			41	Dotations aux amortissements (20)				CH	3 096	1,50 %		
			42	Moins-value à court terme				CK	295	0,14 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	6 095	2,95 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	256			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	728	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 247			
			44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	441	0,21 %		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	9 934	4,80 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	104 591	50,59 %			
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)							
		T		X			7 930					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B		

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										ARCHITECTE					
Nature de l'activité (1)		246 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	87 298	103,49 %			
RE C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	54	0,06 %		
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 891	3,43 %		
	4		Montant net des recettes										AD	84 353	100,00 %		
	5		Produits financiers (4)										AE	7	0,01 %		
	6		Gains divers (5)										AF	869	1,03 %		
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	85 229	101,04 %		
	3		8 Achats (6)										BA	1 400	1,66 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 0,34]										BB	8 813	10,45 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	4 158	4,93 %		
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	428	0,51 %		
	13		Autres impôts										BS	685	0,81 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 337	2,77 %		
	15		Loyer et charges locatives										BF	3 881	4,60 %		
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW				
	17		Entretien et réparations 636 0,75 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	8 749	10,37 %	
	18		Personnel intérimaire 51 0,06 %														
	19		Petit outillage (11) 644 0,76 %														
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité 478 0,57 %														
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 2 558 3,03 %														
	22		Primes d'assurances 4 379 5,19 %										Total : Transport et déplacements	BJ	6 259	7,42 %	
	23		Frais de véhicules (12) 5 056 5,99 %														
	24		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ... Autres frais de déplacements (voyages...)... 1 204 1,43 %														
	25		Charges sociales personnelles (13) dont obligatoires					BT	7 884					BK	9 674	11,47 %	
			dont cotisations facultatives Madelin			BZ	1 722	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	67					
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès 1 064 1,26 %										Total : Frais divers de gestion	BM	5 738	6,80 %	
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 2 155 2,55 %															
28		Frais d'actes et de contentieux 45 0,05 %															
29		Cotisations syndicales et professionnelles BY 690 0,82 %															
30		Autres frais divers de gestion 1 783 2,11 %															
31		Frais financiers (14)										BN	302	0,36 %			
32		Pertes diverses (15)										BP	418	0,50 %			
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	53 410	63,32 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARCHITECTE D'INTÉRIEUR														
Nature de l'activité (1)		33 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	70 906	100,00 %			
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC			
	4	Montant net des recettes										AD	70 906	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	205	0,29 %				
	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	71 112	100,29 %					
	3		8	Achats (6)										BA	1 827	2,58 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	2 314	3,26 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	1 295	1,83 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	351	0,50 %		
	13	Autres impôts										BS	285	0,40 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 383	3,36 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 976	7,02 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW		BG	423	0,60 %				
	17	Entretien et réparations		480		0,68 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Externes					BH	6 588	9,29 %			
	18	Personnel intérimaire		80		0,11 %												
	19	Petit outillage (11)		695		0,98 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		366		0,52 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 113		2,98 %												
	22	Primes d'assurances		2 854		4,03 %		Total : Transport et déplacements					BJ	6 232	8,79 %			
	23	Frais de véhicules (12)		4 230		5,97 %												
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		2 002		2,82 %												
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	7 104					BK	8 158	11,51 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 004		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	49							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		906		1,28 %		Total : Frais divers de gestion					BM	4 391	6,19 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 358		1,92 %													
28	Frais d'actes et de contentieux		258		0,36 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	236		0,33 %												
30	Autres frais divers de gestion		1 633		2,30 %													
31	Frais financiers (14)										BN	284	0,40 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	501	0,71 %					
TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	40 009	56,43 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ARCHITECTE D'INTÉRIEUR**

N° SIRET

33 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	31 102	43,86 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	1		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 159	1,63 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	32 263	45,50 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	28	0,04 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	1 267	1,79 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	171	0,24 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 121	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	1 162	1,64 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			42
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 628	3,71 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	29 635	41,79 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	11 270			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 647			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)						
	T		X			13 883					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARCHITECTE PAYSAGISTE												
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA														
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	88 198	104,78 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB	2		
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)									(3)	AC	4 025	4,78 %
	4	Montant net des recettes											AD	84 171	100,00%	
	5	Produits financiers (4)											AE	36	0,04 %	
	6	Gains divers (5)											AF	392	0,47 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	84 600	100,51 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)											BA	667	0,79 %	
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 0,64]									BB	12 859	15,28 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC	5 228	6,21 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée											BD			
	12	Contribution économique territoriale											JY	348	0,41 %	
	13	(8)		Autres impôts									BS	989	1,17 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	2 915	3,46 %	
	15	Loyer et charges locatives											BF	2 959	3,52 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	12	0,01 %			
	17	Entretien et réparations				555	0,66 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Externes					BH	6 411	7,62 %	
	18	Personnel intérimaire														
	19	Petit outillage (11)				1 037	1,23 %									
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité				565	0,67 %									
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				1 604	1,91 %	Total : Transport et déplacements					BJ	7 878	9,36 %	
	22	Primes d'assurances				2 649	3,15 %									
	23	Frais de véhicules (12)				5 218	6,20 %									
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...															
24	Autres frais de déplacements (voyages...)				2 660	3,16 %										
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	11 215					BK	12 601	14,97 %	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 151	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	235					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès				729	0,87 %	Total : Frais divers de gestion					BM	4 481	5,32 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 782	2,12 %										
28	Frais d'actes et de contentieux															
29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY	214									0,25 %	
30	Autres frais divers de gestion				1 755	2,09 %										
31	Frais financiers (14)											BN	201	0,24 %		
32	Pertes diverses (15)											BP	8	0,01 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	57 558	68,38 %		

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	ARTISTES							
Nature de l'activité (1)		162 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA		AT	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP	Salaires nets perçus	AR
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)			DA						
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	103 491	101,00 %				
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB	1					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)	AC	1 023	1,00 %				
	4	Montant net des recettes	AD	102 467	100,00%				
	5	Produits financiers (4)	AE	7	0,01 %				
	6	Gains divers (5)	AF	15 087	14,72 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)		AG	117 561	114,73 %			
	3	8	Achats (6)	BA	5 624	5,49 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	BB	215	0,21 %				
	10	Salaires nets et avantages en nature (7)	BC	1 955	1,91 %				
	11	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BD						
	12	Impôts et taxes (8)	JY	23	0,02 %				
	13	Taxe sur la valeur ajoutée	BS	3 202	3,13 %				
	14	Contribution économique territoriale	BV	3 234	3,16 %				
	15	Autres impôts	BF	2 601	2,54 %				
	16	(9) Contribution sociale généralisée déductible	BG	540	0,53 %				
	17	Loyer et charges locatives	BH	8 696	8,49 %				
	18	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BI						
	19	Entretien et réparations	BJ	3 369	3,29 %				
	20	Personnel intérimaire	BK	3 534	3,45 %				
	21	Petit outillage (11)	BL						
	22	Chauffage, eau, gaz, électricité	BM	3 600	3,51 %				
	23	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)	BN	126	0,12 %				
	24	Primes d'assurances	BP	5					
	25	Frais de véhicules (12)	BR	36 727	35,84 %				
26	(cocher la case si évaluation forfaitaire)								
27	Autres frais de déplacements (voyages...)		2 423	2,36 %					
28	Charges sociales personnelles (13)	BT	2 973						
29	dont obligatoires	BZ	562						
30	dont cotisations facultatives Madelin	BU							
31	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								
32	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 296	1,26 %					
33	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 176	1,15 %					
34	Frais d'actes et de contentieux		12	0,01 %					
35	Cotisations syndicales et professionnelles	BY	100	0,10 %					
36	Autres frais divers de gestion		1 016	0,99 %					
37	Frais financiers (14)								
38	Pertes diverses (15)								
39	TOTAL (lignes 8 à 32)								

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	ARTISTE MUSICIEN																
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET													si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP						Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																	
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	50 140	100,70 %				
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	347	0,70 %					
	4	Montant net des recettes										AD	49 793	100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE							
	6	Gains divers (5)										AF	2 663	5,35 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	52 456	105,35 %					
	3		8	Achats (6)										BA	342	0,69 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB						
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	149	0,30 %				
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12		Contribution économique territoriale										JY						
	13		Autres impôts										BS	91	0,18 %				
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 932	3,88 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 642	5,31 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW							
	17	Entretien et réparations											250	0,50 %					
	18	Personnel intérimaire										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes							
	19	Petit outillage (11)											BH	4 916	9,87 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												326	0,65 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												3 001	6,03 %				
	22	Primes d'assurances												124	0,25 %				
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...										Total : Transport et déplacements		1 445	2,90 %				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											BJ	3 184	6,39 %				
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	4 541					BK	4 646	9,33 %				
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	105					dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU									
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											920	1,85 %						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										Total : Frais divers de gestion		792	1,59 %					
28	Frais d'actes et de contentieux																		
29	Cotisations syndicales et professionnelles											BY	52	0,10 %					
30	Autres frais divers de gestion												1 087	2,18 %					
31	Frais financiers (14)										BN	101	0,20 %						
32	Pertes diverses (15)										BP	20	0,04 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	20 875	41,92 %						

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ARTISTE MUSICIEN**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	31 581	63,42 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	3 489	7,01 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	35 070	70,43 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 029	2,07 %
		42	Moins-value à court terme				CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	CL
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 029	2,07 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	34 041	68,37 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	2 148	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	511	
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :				CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	30 767	
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)				
		T		X			19 327		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										ARTISTE PEINTRE										
Nature de l'activité (1)		121 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2) AV										
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/> Taxe incluse CW										Non assujetti à la TVA AT										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/> Année d'adhésion										Nombre de salariés AP										
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																				
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA 66 286 102,25 %										
RE C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC 1 460 2,25 %									
	4		Montant net des recettes										AD 64 826 100,00 %									
	5		Produits financiers (4)										AE 76 0,12 %									
	6		Gains divers (5)										AF 1 036 1,60 %									
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG 65 938 101,72 %									
	3		8 Achats (6)										BA 7 343 11,33 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB 695 1,07 %									
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC 390 0,60 %									
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY 29 0,04 %									
	13		Autres impôts										BS 408 0,63 %									
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV 1 597 2,46 %									
	15		Loyer et charges locatives										BF 3 564 5,50 %									
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW									
	17		Entretien et réparations 424 0,65 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes									
	18		Personnel intérimaire 4 0,01 %																			
	19		Petit outillage (11) 850 1,31 %																			
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité 717 1,11 %																			
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 2 762 4,26 %																			
	22		Primes d'assurances 472 0,73 %										Total : Transport et déplacements									
	23		Frais de véhicules (12) 2 602 4,01 %																			
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)... 2 080 3,21 %										BJ 4 683 7,22 %									
	25		Charges sociales personnelles (13) dont obligatoires BT 3 179										BK 3 577 5,52 %									
			dont cotisations facultatives Madelin BZ 390 dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU 8																			
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès 978 1,51 %										Total : Frais divers de gestion									
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 1 238 1,91 %																			
28		Frais d'actes et de contentieux 43 0,07 %																				
29		Cotisations syndicales et professionnelles BY 162 0,25 %																				
30		Autres frais divers de gestion 2 826 4,36 %																				
31		Frais financiers (14)										BN 192 0,30 %										
32		Pertes diverses (15)										BP 9 0,01 %										
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR 33 777 52,10 %										

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	AUTEUR - DROITS D'AUTEUR																
Nature de l'activité (1)		25 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA								
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	47 005	102,74 %				
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	1 255	2,74 %		
	4	Montant net des recettes										AD	45 750	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	3 414	7,46 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	49 164	107,46 %				
	3	8	Achats (6)										BA	1 965	4,29 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB		%			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	112	0,24 %			
	13		Autres impôts										BS	341	0,75 %			
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 257	2,75 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 742	3,81 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	128	0,28 %				
	17	Entretien et réparations											354	0,77 %				
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)											1 263	2,76 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											128	0,28 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 721	3,76 %				
	22	Primes d'assurances											206	0,45 %				
	23	Frais de véhicules (12)											2 031	4,44 %				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											1 852	4,05 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	3 948					BK	4 682	10,23 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	734	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU									
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											636	1,39 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 380	3,02 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											1						
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	95	0,21 %					
30	Autres frais divers de gestion											505	1,10 %					
31	Frais financiers (14)										BN	108	0,24 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	2						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	20 512	44,83 %					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AUTEUR - DROITS D'AUTEUR**

N° SIRET

25 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	28 652	62,63 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	327	0,71 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	28 979	63,34 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	34	0,07 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 465	3,20 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 486	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	2 250	4,92 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	764		
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 750	8,20 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	25 229	55,15 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	4 241			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 050			
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	9			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	7 491			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T		X			9 047		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										AUTO-ÉCOLE					
Nature de l'activité (1)		158 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	127 563	100,21 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	26	0,02 %			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	237	0,19 %			
	4	Montant net des recettes [Recettes moyennes par salarié : 93 603 €]										AD	127 300	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	9	0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	1 784	1,40 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	129 094	101,41 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 814	1,42 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 1,36]								BB	27 347	21,48 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	13 406	10,53 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	617	0,48 %			
	13	Autres impôts										BS	1 339	1,06 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 705	1,34 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	9 347	7,34 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW					
	17	Entretien et réparations											1 451	1,14 %			
	18	Personnel intérimaire											277	0,22 %			
	19	Petit outillage (11)											1 101	0,86 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											1 740	1,37 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 955	2,32 %			
	22	Primes d'assurances											1 638	1,29 %			
	23	Frais de véhicules (12)											19 940	15,66 %			
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											441	0,35 %				
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	6 596			BK	8 709	6,84 %			
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 880	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	233							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											404	0,32 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											2 658	2,09 %				
28	Frais d'actes et de contentieux											53	0,04 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	452	0,36 %				
30	Autres frais divers de gestion											2 554	2,01 %				
31	Frais financiers (14)										BN	926	0,73 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	157	0,12 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	104 505	82,09 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AUTRES SOINS CORPORELS												
Nature de l'activité (1)		39 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA														
2												AA	32 890	100,02 %		
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	32 890	100,02 %		
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	8	0,02 %		
	4	Montant net des recettes										AD	32 882	100,00%		
	5	Produits financiers (4)										AE	3	0,01 %		
	6	Gains divers (5)										AF	750	2,28 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	33 634	102,29 %		
3												BA	646	1,96 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	646	1,96 %		
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	853	2,59 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	208	0,63 %		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	338	1,03 %		
	13	Autres impôts										BS	369	1,12 %		
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	898	2,73 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 140	15,63 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	194	0,59 %		
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes				
	18	Personnel intérimaire														
	19	Petit outillage (11)														
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22	Primes d'assurances										Total : Transport et déplacements				
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...										BV	2 319	7,05 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 660				BK	4 609	14,02 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	859	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	90					
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28	Frais d'actes et de contentieux															
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY		197	0,60 %		
30	Autres frais divers de gestion															
31	Frais financiers (14)										BN	291	0,88 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	2	0,01 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	22 905	69,66 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AUTRES SOINS CORPORELS**

N° SIRET

39 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	10 729	32,63 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	25	0,08 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	964	2,93 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	11 718	35,64 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	4	0,01 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 268	3,86 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	3	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		25	0,08 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 299	3,95 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	10 419	31,69 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	3 385		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	657		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			3 692				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ | 1 | 2 | mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										AVOCAT													
Nature de l'activité (1)										487 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET										si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS								
Résultat déterminé (2)					d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT											
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR							
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)													AA	112 409	103,92 %						
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)													AB	865	0,80 %						
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)													AC	3 373	3,12 %						
	4	Montant net des recettes													AD	108 171	100,00 %						
	5	Produits financiers (4)													AE	5							
	6	Gains divers (5)													AF	1 026	0,95 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)													AG	109 202	100,95 %						
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)													BA	390	0,36 %						
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 0,24]										BB	3 994	3,69 %							
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)													BC	2 836	2,62 %						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée													BD								
	12	Contribution économique territoriale													JY	473	0,44 %						
	13	(8) Autres impôts													BS	943	0,87 %						
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible													BV	4 371	4,04 %						
	15	Loyer et charges locatives													BF	6 311	5,83 %						
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			BG	866	0,80 %						
	17	Entretien et réparations														701	0,65 %						
	18	Personnel intérimaire														163	0,15 %						
	19	Petit outillage (11)														752	0,70 %						
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité														349	0,32 %						
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														1 747	1,62 %						
	22	Primes d'assurances														973	0,90 %						
	23	Frais de véhicules (12)														3 615	3,34 %						
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																						
24	Autres frais de déplacements (voyages...)														2 313	2,14 %							
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	11 601					BK	13 763	12,72 %							
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 089		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	73											
26	Frais de réception, de représentation et de congrès														1 902	1,76 %							
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone														3 052	2,82 %							
28	Frais d'actes et de contentieux														157	0,15 %							
29	Cotisations syndicales et professionnelles													BY	2 171	2,01 %							
30	Autres frais divers de gestion														1 689	1,56 %							
31	Frais financiers (14)													BN	219	0,20 %							
32	Pertes diverses (15)													BP	72	0,07 %							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)													BR	53 825	49,76 %							

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	BUREAU D'ÉTUDE						
Nature de l'activité (1)		30 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL		
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV <input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA		AT	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Nombre de salariés	AP	Salaires nets perçus	AR
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)			DA					
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	85 751	101,79 %			
RECEPTE S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB	78	0,09 %			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)	AC	1 431	1,70 %			
	4	Montant net des recettes	AD	84 242	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)	AE	4				
	6	Gains divers (5)	AF	1 536	1,82 %			
	TOTAL (ligne 4 à 6)			AG	85 783	101,83 %		
	3	8	Achats (6)	BA	1 877	2,23 %		
DEPENSE S PROFESSIONNELLES	9	Frais de personnel	BB	9 905	11,76 %			
	10	Salaires nets et avantages en nature (7)	BC	2 657	3,15 %			
	11	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BD					
	12	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée	JY	451	0,54 %		
			Contribution économique territoriale	BS	678	0,80 %		
			Autres impôts	BV	3 028	3,59 %		
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible	BF	2 730	3,24 %			
	15	Loyer et charges locatives	BG	800	0,95 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW					
	17	Entretien et réparations	913 1,08 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			
	18	Personnel intérimaire						
	19	Petit outillage (11)	394 0,47 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité	475 0,56 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)	2 210 2,62 %					
	22	Primes d'assurances	5 960 7,07 %					
	23	Frais de véhicules (12)	4 349 5,16 %					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...	804 0,95 %		Total : Transport et déplacements			
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires	BT	10 484	BK	13 501 16,03 %	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 751			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
26	Frais de réception, de représentation et de congrès	745 0,88 %		Total : Frais divers de gestion				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone	1 843 2,19 %						
28	Frais d'actes et de contentieux	71 0,08 %						
29	Cotisations syndicales et professionnelles	BY	295 0,35 %					
30	Autres frais divers de gestion	2 024 2,40 %						
31	Frais financiers (14)	290 0,34 %		BN				
32	Pertes diverses (15)	100 0,12 %		BP				
TOTAL (lignes 8 à 32)			BR	56 103	66,60 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **BUREAU D'ÉTUDE**

N° SIRET

30 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	29 680	35,23 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	300	0,36 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	11 396	13,53 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	41 376	49,12 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	263	0,31 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	922	1,09 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	2		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	2 503	2,97 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	663	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 690	4,38 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	37 685	44,73 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	15 846		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 002		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	226		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			11 390			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MÉDECIN CARDIOLOGUE																
Nature de l'activité (1)		104 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET													si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV		Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																	
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	225 657	101,40 %				
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	3 115	1,40 %					
	4	Montant net des recettes										AD	222 542	100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	1						
	6	Gains divers (5)										AF	6 251	2,81 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	228 794	102,81 %					
	3		8	Achats (6)										BA	791	0,36 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	8 301	3,73 %				
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	5 427	2,44 %				
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12		Contribution économique territoriale										JY	617	0,28 %				
	13		Autres impôts										BS	1 404	0,63 %				
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	9 815	4,41 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	10 171	4,57 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	2 841						
	17	Entretien et réparations											1 629	0,73 %					
	18	Personnel intérimaire											2 152	0,97 %					
	19	Petit outillage (11)											894	0,40 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											395	0,18 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 576	1,61 %					
	22	Primes d'assurances											1 312	0,59 %					
	23	Frais de véhicules (12)											3 057	1,37 %					
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																	
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											506	0,23 %					
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	18 368					BK	23 282	10,46 %				
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	4 337			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	576										
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											694	0,31 %						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											3 363	1,51 %						
28	Frais d'actes et de contentieux											13	0,01 %						
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	675	0,30 %						
30	Autres frais divers de gestion											911	0,41 %						
31	Frais financiers (14)										BN	264	0,12 %						
32	Pertes diverses (15)										BP	57	0,03 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	96 514	43,37 %						

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	CHIROPRACTEUR							
Nature de l'activité (1)		46 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA		AT	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Nombre de salariés	AP	Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)			DA						
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	75 937	104,30 %				
RECEPTE	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)	AC	3 134	4,30 %				
	4	Montant net des recettes	AD	72 803	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)	AE	1					
	6	Gains divers (5)	AF	2 113	2,90 %				
	TOTAL (ligne 4 à 6)			AG	74 917	102,90 %			
	3	8	Achats (6)	BA	649	0,89 %			
DEPENSES PROFESSIONNELLES	9	Frais de personnel	BB	30	0,04 %				
	10	Salaires nets et avantages en nature (7)	BC	13	0,02 %				
	11	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BD						
	12	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée	JY	434	0,60 %			
			Contribution économique territoriale	BS	511	0,70 %			
			Autres impôts	BV	2 582	3,55 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible	BF	9 497	13,04 %				
	15	Loyer et charges locatives	BG	1 218	1,67 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW	753					
	17	Entretien et réparations		907	1,25 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	4 700 6,46 %	
	18	Personnel intérimaire		287	0,39 %				
	19	Petit outillage (11)		1 046	1,44 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		580	0,80 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 337	1,84 %				
	22	Primes d'assurances		542	0,74 %	Total : Transport et déplacements	BJ	3 909 5,37 %	
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...		2 906	3,99 %				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		1 003	1,38 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires		BT	9 250		BK	11 467 15,75 %
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 215	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 578	2,17 %	Total : Frais divers de gestion	BM	5 595 7,69 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 947	2,67 %					
28	Frais d'actes et de contentieux								
29	Cotisations syndicales et professionnelles	BY	729	1,00 %					
30	Autres frais divers de gestion		1 341	1,84 %					
31	Frais financiers (14)				BN	298	0,41 %		
32	Pertes diverses (15)				BP	18	0,02 %		
TOTAL (lignes 8 à 32)			BR	40 922	56,21 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIROPRACTEUR**

N° SIRET

46 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	33 995	46,69 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	49	0,07 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	764	1,05 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	34 808	47,81 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	1 661	2,28 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	12	0,02 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	553	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		603	0,83 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 275	3,12 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	32 533	44,69 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)						
		T		X			7 571				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										CHIRURGIEN					
Nature de l'activité (1)		146 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	253 499	100,55 %			
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 394	0,55 %			
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 460 €)										AD	252 105	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	2				
	6	Gains divers (5)										AF	4 175	1,66 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	256 281	101,66 %			
	3		8 Achats (6)										BA	2 196	0,87 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 548,64)										BB	9 613	3,81 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	6 619	2,63 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	601	0,24 %			
	13	Autres impôts										BS	2 447	0,97 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	10 436	4,14 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	8 908	3,53 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	5 337				
	17	Entretien et réparations											1 055	0,42 %			
	18	Personnel intérimaire											1 118	0,44 %			
	19	Petit outillage (11)											720	0,29 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											93	0,04 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 307	1,31 %			
	22	Primes d'assurances											7 366	2,92 %			
	23	Frais de véhicules (12)											3 441	1,36 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...															
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 308	0,52 %				
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	30 160				BK	35 075	13,91 %			
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 671		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	244						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 601	0,64 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											2 085	0,83 %				
28	Frais d'actes et de contentieux											28	0,01 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	890	0,35 %				
30	Autres frais divers de gestion											2 890	1,15 %				
31	Frais financiers (14)										BN	266	0,11 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	37	0,01 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	119 658	47,46 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	CHIRURGIEN-DENTISTE																
Nature de l'activité (1)		784 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	295 224		101,10 %			
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1					
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	3 198		1,10 %	
	4	Montant net des recettes										AD	292 025		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	5					
	6	Gains divers (5)										AF	8 073		2,76 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	300 103		102,77 %			
	3	8	Achats (6)										BA	59 474		20,37 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	20 727		7,10 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	14 586		4,99 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Contribution économique territoriale										JY	776		0,27 %			
	13	Impôts et taxes (8)	Autres impôts										BS	3 567		1,22 %		
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	9 028		3,09 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	13 449		4,61 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	6 510		2,23 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)																
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	25 845									
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	5 757		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	312				BK	31 914		10,93 %
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès																
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	975		0,33 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	902		0,31 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	75		0,03 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	188 355		64,50 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

CHIRURGIENS DENTISTES : Tx de Charges de Structure moyen : 31,5 %

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN-DENTISTE COLLABORATEUR																
Nature de l'activité (1)		250 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux								
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																		
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	179 575	104,13 %						
R E C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	7 119	4,13 %					
	4		Montant net des recettes										AD	172 456	100,00 %					
	5		Produits financiers (4)										AE							
	6		Gains divers (5)										AF	1 003	0,58 %					
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	173 459	100,58 %					
	3		8 Achats (6)										BA	24 357	14,12 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	2 451	1,42 %					
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	1 418	0,82 %					
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD							
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	338	0,20 %					
	13		Autres impôts										BS	1 137	0,66 %					
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	4 696	2,72 %					
	15		Loyer et charges locatives										BF	2 677	1,55 %					
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	40 581	23,53 %	BG	46 990	27,25 %		
	17		Entretien et réparations											1 420	0,82 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Externes				
	18		Personnel intérimaire											93	0,05 %		Total : Transport et déplacements			
	19		Petit outillage (11)											1 418	0,82 %			BH	6 406	3,71 %
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité											143	0,08 %					
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 791	1,62 %					
	22		Primes d'assurances											540	0,31 %					
	23		Frais de véhicules (12)											3 023	1,75 %					
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)...											848	0,49 %					
	25		Charges sociales personnelles (13)										BT	13 709		BK	15 376	8,92 %		
			dont obligatoires																	
			dont cotisations facultatives Madelin					BZ	1 619		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	48						
26		Frais de réception, de représentation et de congrès											1 712	0,99 %	Total : Frais divers de gestion					
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 024	0,59 %						
28		Frais d'actes et de contentieux											47	0,03 %						
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY	680			0,39 %	BM	4 667	2,71 %	
30		Autres frais divers de gestion											1 204	0,70 %						
31		Frais financiers (14)										BN	260		0,15 %					
32		Pertes diverses (15)										BP	89		0,05 %					
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	114 735		66,53 %					

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN-DENTISTE REMPLAÇANT														
Nature de l'activité (1)		520 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	68 523		105,10 %			
RE C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	28		0,04 %		
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 294		5,05 %		
	4		Montant net des recettes										AD	65 201		100,00 %		
	5		Produits financiers (4)										AE	4		0,01 %		
	6		Gains divers (5)										AF	1 865		2,86 %		
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	67 070		102,87 %		
	3		8 Achats (6)										BA	3 583		5,50 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	160		0,25 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	139		0,21 %		
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	414		0,63 %		
	13		Autres impôts										BS	500		0,77 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 292		3,52 %		
	15		Loyer et charges locatives										BF	5 735		8,80 %		
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	2 303		3,53 %		
	17		Entretien et réparations															
	18		Personnel intérimaire															
	19		Petit outillage (11)															
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité															
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
	22		Primes d'assurances															
	23		Frais de véhicules (12)															
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)															
	25		Charges sociales personnelles (13) dont obligatoires										BT	7 567				
			dont cotisations facultatives Madelin										BZ	1 841				
			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										BU	114				
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès															
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
28		Frais d'actes et de contentieux																
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY	459		0,70 %			
30		Autres frais divers de gestion																
31		Frais financiers (14)										BN	392		0,60 %			
32		Pertes diverses (15)										BP	28		0,04 %			
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	37 877		58,09 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		COACHING - DÉVELOPPEMENT PERSONNEL													
Nature de l'activité (1)		27 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2												AA	31 858	103,18 %			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	31 858	103,18 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)					(3)	AC	981	3,18 %					
	4	Montant net des recettes										AD	30 877	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	2	0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	735	2,38 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	31 614	102,39 %			
3												BA	748	2,42 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	748	2,42 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)						BB	971	3,14 %					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)						BC	51	0,17 %					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée						BD							
	12	(8)		Contribution économique territoriale						JY	231	0,75 %					
	13			Autres impôts						BS	251	0,81 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible						BV	714	2,31 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 923	9,47 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW		BG	31	0,10 %					
	17	Entretien et réparations		565 1,83 %				Total : Travaux, Fournitures et Services Externes									
	18	Personnel intérimaire		267 0,86 %													
	19	Petit outillage (11)		718 2,33 %							BH	3 741	12,12 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		228 0,74 %													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 721 5,57 %													
	22	Primes d'assurances		240 0,78 %													
	23	Frais de véhicules (12)		1 953 6,33 %				Total : Transport et déplacements									
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)								BJ	2 954	9,57 %					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		1 001 3,24 %													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	2 983		BK	4 189	13,57 %				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 180	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU				25			
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 760 5,70 %				Total : Frais divers de gestion										
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 855 6,01 %														
28	Frais d'actes et de contentieux		30 0,10 %							BM	5 601	18,14 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	183 0,59 %													
30	Autres frais divers de gestion		1 772 5,74 %														
31	Frais financiers (14)										BN	95	0,31 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	127	0,41 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	22 627	73,28 %				

2035 moyenne, en euros, en déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **COACHING - DÉVELOPPEMENT PERSONNEL**

N° SIRET

27 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	8 986	29,10 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 304	4,22 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	10 291	33,33 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	435	1,41 %
		42	Moins-value à court terme					CK	63	0,20 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	498	1,61 %
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	9 793	31,72 %
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	3 108	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	687	
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	2	
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)					
	T		X			6 641				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

pour AJ | 1 | 2 | mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	COMMISSAIRE AUX COMPTES				
Nature de l'activité (1)		45 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés AS	
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »		
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV <input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Salaires nets perçus AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA				
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	52 063 107,45 %		
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)	AC	3 610 7,45 %		
	4	Montant net des recettes	AD	48 453 100,00 %		
	5	Produits financiers (4)	AE			
	6	Gains divers (5)	AF	164 0,34 %		
	TOTAL (ligne 4 à 6)		AG	48 616 100,34 %		
	3	8	Achats (6)	BA	5 452 11,25 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	BB	885 1,83 %		
	10	Salaires nets et avantages en nature (7)	BC	698 1,44 %		
	11	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BD			
	12	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée	JY	260 0,54 %	
			Contribution économique territoriale	BS	179 0,37 %	
			Autres impôts	BV	743 1,53 %	
	13	(9) Contribution sociale généralisée déductible	BF	1 450 2,99 %		
	14	Loyer et charges locatives	BG	47 0,10 %		
	15	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW			
	16	Entretien et réparations		203 0,42 %		
	17	Personnel intérimaire		3 0,01 %		
	18	Petit outillage (11)		340 0,70 %		
	19	Chauffage, eau, gaz, électricité		32 0,07 %		
	20	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		4 846 10,00 %		
	21	Primes d'assurances		210 0,43 %		
	22	Frais de véhicules (12)		1 227 2,53 %		
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)					
23	Autres frais de déplacements (voyages...)		1 926 3,97 %			
24	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires	BT	3 171		
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	409		
		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU			
25	Frais de réception, de représentation et de congrès		812 1,68 %			
26	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		977 2,02 %			
27	Frais d'actes et de contentieux		32 0,07 %			
28	Cotisations syndicales et professionnelles	BY	1 273 2,63 %			
29	Autres frais divers de gestion		2 257 4,66 %			
30	Frais financiers (14)		108 0,22 %			
31	Pertes diverses (15)		12 0,02 %			
TOTAL (lignes 8 à 32)		BR	27 553 56,87 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

N° SIRET

45 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	21 061	43,47 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	335	0,69 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	21 396	44,16 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG	4	0,01 %
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	485	1,00 %
		42	Moins-value à court terme				CK	19	0,04 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	411	0,85 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	920	1,90 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	20 476	42,26 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	9 207		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	3 608		
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	929		
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			2 982			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	CONSEIL D'ENTREPRISE										
Nature de l'activité (1)		46 Adhérents										
N° SIRET		Code activité pour les praticiens médicaux										
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK					d'après les règles « créances-dettes » AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/> Taxe incluse CW					Non assujetti à la TVA AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA										
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)									
	4	Montant net des recettes										
	5	Produits financiers (4)										
	6	Gains divers (5)										
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										
	3	8	Achats (6)									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)									
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale									
	13		Autres impôts									
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible									
	15	Loyer et charges locatives										
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										
	17	Entretien et réparations										
	18	Personnel intérimaire										
	19	Petit outillage (11)										
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										
	22	Primes d'assurances										
	23	Frais de véhicules (12)										
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)										
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires									
	26		dont cotisations facultatives Madelin									
	27	Frais de réception, de représentation et de congrès										
	28	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										
29	Frais d'actes et de contentieux											
30	Cotisations syndicales et professionnelles											
31	Autres frais divers de gestion											
32	Frais financiers (14)											
33	Pertes diverses (15)											
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL D'ENTREPRISE**

N° SIRET

46 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	27 515	39,41 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 778	2,55 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	29 293	41,95 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	740	1,06 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	6	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	147	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	1 335	1,91 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	297	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	54	0,08 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 135	3,06 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	27 158	38,90 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	11 562		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 778		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			16 528			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	CONSEIL DIVERS				
Nature de l'activité (1)		86 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés AS	
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »		
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	
			Non assujetti à la TVA			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal			AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion	
			DA	Nombre de salariés	AP	
					Salaires nets perçus AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)			DA			
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	76 484	102,74 %	
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)	AC	2 039	2,74 %	
	4	Montant net des recettes	AD	74 445	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)	AE	10	0,01 %	
	6	Gains divers (5)	AF	2 771	3,72 %	
	TOTAL (ligne 4 à 6)			AG	77 225	103,73 %
	3	8	Achats (6)	BA	2 469	3,32 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	BB	5 398	7,25 %	
	10	Salaires nets et avantages en nature (7)	BC	756	1,02 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée	BD			
	12	Impôts et taxes (8)	JY	405	0,54 %	
	13	Contribution économique territoriale	BS	761	1,02 %	
	14	Autres impôts (9) Contribution sociale généralisée déductible	BV	3 024	4,06 %	
	15	Loyer et charges locatives	BF	2 723	3,66 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW	270	0,36 %	
	17	Entretien et réparations		275	0,37 %	
	18	Personnel intérimaire		15	0,02 %	
	19	Petit outillage (11)		511	0,69 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		214	0,29 %	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 431	3,27 %	
	22	Primes d'assurances		407	0,55 %	
	23	Frais de véhicules (12)		5 809	7,80 %	
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...		3 683	4,95 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)	BT	9 495	15,00 %	
			dont obligatoires			
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 517	
		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	157		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 281	1,72 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 894	2,54 %		
28	Frais d'actes et de contentieux		41	0,06 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles	BY	279	0,37 %		
30	Autres frais divers de gestion		2 831	3,80 %		
31	Frais financiers (14)		170	0,23 %		
32	Pertes diverses (15)		143	0,19 %		
TOTAL (lignes 8 à 32)			BR	46 960	63,08 %	

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL DIVERS**

N° SIRET

86 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	30 265	40,65 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	6	0,01 %
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	4 871	6,54 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	35 142	47,21 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG	4	0,01 %
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 148	1,54 %
		42	Moins-value à court terme				CK	45	0,06 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	1 508	2,03 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 705	3,63 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	32 437	43,57 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	12 423		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 813		
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	9		
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T		X			18 154		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN COMMUNICATION														
Nature de l'activité (1)		27 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP					Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	50 657	104,15 %			
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	2 018	4,15 %		
	4	Montant net des recettes										AD	48 639	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	4	0,01 %				
	6	Gains divers (5)										AF	1 026	2,11 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	49 670	102,12 %				
	3		8	Achats (6)										BA	2 975	6,12 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	1 917	3,94 %			
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	259	0,53 %			
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12		Contribution économique territoriale										JY	355	0,73 %			
	13		Autres impôts										BS	1 063	2,19 %			
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 022	4,16 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 474	3,03 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW						
	17	Entretien et réparations											203	0,42 %				
	18	Personnel intérimaire										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
	19	Petit outillage (11)												840	1,73 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												231	0,47 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												1 517	3,12 %			
	22	Primes d'assurances												340	0,70 %			
	23	Frais de véhicules (12)										Total : Transport et déplacements		3 348	6,88 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											1 647	3,39 %				
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	6 909					BK	8 739	17,97 %			
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 831			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU										
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											925	1,90 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										Total : Frais divers de gestion		1 800	3,70 %				
28	Frais d'actes et de contentieux												17	0,03 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles											BY	121	0,25 %				
30	Autres frais divers de gestion												698	1,44 %				
31	Frais financiers (14)										BN	209	0,43 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	56	0,12 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	30 941	63,61 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN COMMUNICATION**

N° SIRET

27 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	18 729	38,51 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 217	4,56 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	20 946	43,06 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	646	1,33 %
		42	Moins-value à court terme				CK	65	0,13 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	386	0,79 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 096	2,25 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	19 849	40,81 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	8 156		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	1 395		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :			CZ	69		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			8 482			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	CONSEIL EN FORMATIONS																					
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents											Code activité pour les praticiens médicaux											
N° SIRET															si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS					
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL											
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA										AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion											Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																						
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)														AA	76 558	103,28 %					
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)														AB								
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)														AC	2 430	3,28 %						
	4	Montant net des recettes														AD	74 128	100,00 %						
	5	Produits financiers (4)														AE	5	0,01 %						
	6	Gains divers (5)														AF	1 221	1,65 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)														AG	75 354	101,65 %						
	3		8	Achats (6)														BA	32	0,04 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)														BB								
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)														BC								
	11	Taxe sur la valeur ajoutée														BD								
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale														JY	357	0,48 %						
	13	Autres impôts														BS	400	0,54 %						
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible														BV	3 010	4,06 %						
	15	Loyer et charges locatives														BF	4 161	5,61 %						
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)														BW	265	0,36 %						
	17	Entretien et réparations														Total : Travaux, Fournitures et Services Externes								
	18	Personnel intérimaire																						
	19	Petit outillage (11)															BH	3 477	4,69 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																						
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																						
	22	Primes d'assurances																						
	23	Frais de véhicules (12)														Total : Transport et déplacements								
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															BJ	9 767	13,18 %					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...															5 907	7,97 %						
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	9 757					BK	11 691	15,77 %							
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 933			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU												
26	Frais de réception, de représentation et de congrès														Total : Frais divers de gestion		598	0,81 %						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																1 395	1,88 %						
28	Frais d'actes et de contentieux																							
29	Cotisations syndicales et professionnelles															BY	484	0,65 %						
30	Autres frais divers de gestion																1 514	2,04 %						
31	Frais financiers (14)														BN	36	0,05 %							
32	Pertes diverses (15)														BP	56	0,08 %							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)														BR	37 243	50,24 %							

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN GESTION**

N° SIRET

58 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	38 132	44,78 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	992	1,17 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	39 124	45,95 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	915	1,07 %		
		42	Moins-value à court terme				CK	341	0,40 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	435	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	617	0,72 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			182
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 873	2,20 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	37 250	43,75 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	12 329			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 431			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	6 896			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			13 550			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	CONSEIL EN INFORMATIQUE															
Nature de l'activité (1)		96 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	97 374	100,10 %			
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC	93	0,10 %		
	4	Montant net des recettes										AD	97 281	100,00%			
	5	Produits financiers (4)										AE	11	0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	310	0,32 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	97 603	100,33 %			
	3	8	Achats (6)										BA	1 494	1,54 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	3 300	3,39 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	776	0,80 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	403	0,41 %		
	13		Autres impôts										BS	1 109	1,14 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	4 071	4,18 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 082	2,14 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	419	0,43 %			
	17	Entretien et réparations											346	0,36 %			
	18	Personnel intérimaire											50	0,05 %			
	19	Petit outillage (11)											729	0,75 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											277	0,28 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 181	1,21 %			
	22	Primes d'assurances											436	0,45 %			
	23	Frais de véhicules (12)											4 281	4,40 %			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											2 952	3,03 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	15 095					BK	16 925	17,40 %	
	25		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 691	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	139							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 094	1,12 %			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 114	1,15 %			
28	Frais d'actes et de contentieux											17	0,02 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	115	0,12 %				
30	Autres frais divers de gestion											1 044	1,07 %				
31	Frais financiers (14)										BN	102	0,10 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	817	0,84 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	45 139	46,40 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN INFORMATIQUE**

N° SIRET

96 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	52 464	53,93 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	45	0,05 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 666	2,74 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	55 175	56,72 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	775	0,80 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	26	0,03 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		226	0,23 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 027	1,06 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	54 148	55,66 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	15 948		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 239		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T		X			14 728		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN MANAGEMENT													
Nature de l'activité (1)		15 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	92 182	100,00 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC					
	4	Montant net des recettes										AD	92 182	100,00%			
	5	Produits financiers (4)										AE	323	0,35 %			
	6	Gains divers (5)										AF	638	0,69 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	93 144	101,04 %			
	3		8	Achats (6)										BA	1 997	2,17 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	930	1,01 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	371	0,40 %		
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12		Contribution économique territoriale										JY	342	0,37 %		
	13		Autres impôts										BS	486	0,53 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 783	3,02 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 115	2,29 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW					
	17	Entretien et réparations											296	0,32 %			
	18	Personnel intérimaire										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes					
	19	Petit outillage (11)												844	0,92 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												584	0,63 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												1 813	1,97 %		
	22	Primes d'assurances											258	0,28 %			
	23	Frais de véhicules (12)										Total : Transport et déplacements		6 920	7,51 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
24	Autres frais de déplacements (voyages...)											5 420	5,88 %				
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	10 230					BK	12 337	13,38 %		
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 107			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU									
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 176	1,28 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										Total : Frais divers de gestion		1 161	1,26 %			
28	Frais d'actes et de contentieux												3				
29	Cotisations syndicales et professionnelles											BY	125	0,14 %			
30	Autres frais divers de gestion												1 010	1,10 %			
31	Frais financiers (14)										BN	377	0,41 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	145	0,16 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	42 244	45,83 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN MANAGEMENT**

N° SIRET

15 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	50 900	55,22 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	649	0,70 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	51 549	55,92 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	3		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	958	1,04 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	961	1,04 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	50 588	54,88 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	16 499		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 307		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			18 058			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES**

N° SIRET

17 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	26 665	39,16 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	432	0,63 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	5 934	8,71 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	33 031	48,51 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	383	0,56 %		
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	781	1,15 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	243	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			529
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 164	1,71 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	31 867	46,80 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	10 613			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 466			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)						
		T		X			13 611				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	CONSEIL FINANCIER				
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés AS	
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »		
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	
			Non assujetti à la TVA			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal			AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion	
			DA	Nombre de salariés	AP	
					Salaires nets perçus AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)			DA			
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	66 378	101,04 %	
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)	AC	682	1,04 %	
	4	Montant net des recettes	AD	65 696	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)	AE	107	0,16 %	
	6	Gains divers (5)	AF	16 496	25,11 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)	AG	82 299	125,27 %	
	3	8	Achats (6)	BA	1 136	1,73 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	BB	17	0,03 %	
	10	Salaires nets et avantages en nature (7)	BC	9	0,01 %	
	11	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BD			
	12	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée	BY		
			Contribution économique territoriale	JY	781	1,19 %
			Autres impôts	BS	463	0,71 %
	13	(9) Contribution sociale généralisée déductible	BV	2 023	3,08 %	
	14	Loyer et charges locatives	BF	4 494	6,84 %	
	15	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW	BG	145	0,22 %
	16	Entretien et réparations				
	17	Personnel intérimaire				
	18	Petit outillage (11)				
	19	Chauffage, eau, gaz, électricité				
	20	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				
	21	Primes d'assurances				
	22	Frais de véhicules (12)				
	23	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...				
24	Autres frais de déplacements (voyages...)					
25	Charges sociales personnelles (13)					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					
28	Frais d'actes et de contentieux					
29	Cotisations syndicales et professionnelles					
30	Autres frais divers de gestion					
31	Frais financiers (14)					
32	Pertes diverses (15)					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL FINANCIER**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	37 936	57,74 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	951	1,45 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	38 887	59,19 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	713	1,09 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	23	0,04 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		266	0,40 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	266		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 002	1,53 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	37 884	57,67 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	3 392			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	557			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)						
		T		X			26 140				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										CONSULTANT									
Nature de l'activité (1)										94 Adhérents									
N° SIRET										Code activité pour les praticiens médicaux									
Résultat déterminé (2)										d'après les règles « recettes-dépenses » AK									
Comptabilité tenue (2) :										d'après les règles « créances-dettes » AL									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal										Non assujetti à la TVA AT									
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA									
2										1									
RE										2									
C										3									
E										4									
T										5									
S										6									
7										TOTAL (ligne 4 à 6)									
3										8									
D										9									
E										10									
P										11									
R										12									
O										13									
F										14									
E										15									
S										16									
S										17									
I										18									
O										19									
N										20									
N										21									
E										22									
L										23									
L										24									
E										25									
S										26									
I										27									
O										28									
N										29									
N										30									
E										31									
L										32									
L										33									
S										TOTAL (lignes 8 à 32)									

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSULTANT**

N° SIRET

94 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	33 949	49,59 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	205	0,30 %
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 830	4,13 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	36 983	54,02 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	606	0,89 %
		42	Moins-value à court terme				CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	CL	
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	606	0,89 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	36 377	53,13 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	9 541		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 035		
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	20		
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			13 356			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN DERMATOLOGUE													
Nature de l'activité (1)		44 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	181 795	102,33 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	4 142	2,33 %			
	4	Montant net des recettes										AD	177 653	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF	3 749	2,11 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	181 402	102,11 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	6 568	3,70 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	7 819	4,40 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	5 892	3,32 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	713	0,40 %			
	13	Autres impôts										BS	1 765	1,00 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	7 283	4,10 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	13 023	7,33 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 069				
	17	Entretien et réparations											3 400	1,91 %			
	18	Personnel intérimaire											472	0,27 %			
	19	Petit outillage (11)											805	0,45 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											889	0,50 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 648	2,05 %			
	22	Primes d'assurances											1 410	0,79 %			
	23	Frais de véhicules (12)											3 043	1,71 %			
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																
24	Autres frais de déplacements (voyages...)											546	0,31 %				
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	20 750										
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	6 143		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	28							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											847	0,48 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											2 891	1,63 %				
28	Frais d'actes et de contentieux											33	0,02 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	929	0,52 %				
30	Autres frais divers de gestion											1 305	0,73 %				
31	Frais financiers (14)										BN	486	0,27 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	166	0,09 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	94 405	53,14 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN DERMATOLOGUE**

N° SIRET

44 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	86 996	48,97 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	402	0,23 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 596	0,90 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	25	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	89 020	50,11 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	16	0,01 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	3 125	1,76 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	379	0,21 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	3 113	1,75 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			658
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			2 314
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	330	0,19 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	6 964	3,92 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	82 056	46,19 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			5 929				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		DESSINATEUR - ILLUSTRATEUR														
Nature de l'activité (1)		31 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	61 322	101,83 %				
R E C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 103	1,83 %			
	4		Montant net des recettes										AD	60 219	100,00 %			
	5		Produits financiers (4)										AE	5	0,01 %			
	6		Gains divers (5)										AF	116	0,19 %			
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	60 339	100,20 %			
	3		8 Achats (6)										BA	743	1,23 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	5 100	8,47 %			
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	1 556	2,58 %			
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	191	0,32 %			
	13		Autres impôts										BS	357	0,59 %			
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 584	2,63 %			
	15		Loyer et charges locatives										BF	4 126	6,85 %			
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW					
	17		Entretien et réparations											488	0,81 %			
	18		Personnel intérimaire											341	0,57 %			
	19		Petit outillage (11)											366	0,61 %			
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité											607	1,01 %			
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 466	2,43 %			
	22		Primes d'assurances											1 155	1,92 %			
	23		Frais de véhicules (12)											2 197	3,65 %			
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...															
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 473	2,45 %			
	25		Charges sociales personnelles (13)					dont obligatoires					BT	4 069		BK	5 421	9,00 %
			dont cotisations facultatives Madelin			BZ	1 118		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	234					
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès											652	1,08 %			
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 648	2,74 %				
28		Frais d'actes et de contentieux											14	0,02 %				
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY	84	0,14 %				
30		Autres frais divers de gestion											1 741	2,89 %				
31		Frais financiers (14)										BN	380	0,63 %				
32		Pertes diverses (15)										BP	671	1,11 %				
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	32 975	54,76 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **DESSINATEUR - ILLUSTRATEUR**

N° SIRET

31 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	27 365	45,44 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	3 627	6,02 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	30 992	51,47 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	32	0,05 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	758	1,26 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	163	0,27 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		366	0,61 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 320	2,19 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	29 671	49,27 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	7 483			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 382			
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	6			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	11 371			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T		X			6 925		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										DIÉTÉTICIEN(NE)										
Nature de l'activité (1)		51 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2) AV										
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV										Taxe incluse CW										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>										Année d'adhésion										
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	37 946 100,68 %									
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB										
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	257 0,68 %									
	4	Montant net des recettes										AD	37 689 100,00 %									
	5	Produits financiers (4)										AE	1									
	6	Gains divers (5)										AF	1 613 4,28 %									
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	39 302 104,28 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	336 0,89 %									
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	26 0,07 %									
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	22 0,06 %									
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD										
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	346 0,92 %									
	13	Autres impôts										BS	298 0,79 %									
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 333 3,54 %									
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 918 15,70 %									
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	189 0,50 %									
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes										
	18	Personnel intérimaire																				
	19	Petit outillage (11)																				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																				
	22	Primes d'assurances										Total : Transport et déplacements										
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)																				
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	4 184									
		dont obligatoires																				
		dont cotisations facultatives Madelin										BZ	1 234									
	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										BU	8										
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion											
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																					
28	Frais d'actes et de contentieux																					
29	Cotisations syndicales et professionnelles											BY	194 0,51 %									
30	Autres frais divers de gestion																					
31	Frais financiers (14)										BN	153 0,41 %										
32	Pertes diverses (15)										BP	13 0,03 %										
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	23 647 62,74 %										

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **DIÉTÉTICIEN(NE)**

N° SIRET

51 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	15 636	41,49 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	20	0,05 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	530	1,41 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	2	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	16 188	42,95 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	605	1,61 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	1		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		20	0,05 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	626	1,66 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	15 562	41,29 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)						
	T		X			9 215					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ÉLEVEUR SANS SOL														
Nature de l'activité (1)		27 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	52 022	100,42 %			
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	142	0,27 %				
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	74	0,14 %	
	4	Montant net des recettes										AD	51 806	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	51	0,10 %				
	6	Gains divers (5)										AF	62 438	120,52 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	114 295	220,62 %				
	3		8	Achats (6)										BA	98 447	190,03 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB				
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	62	0,12 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	62	0,12 %		
	13			Autres impôts										BS	68	0,13 %		
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV				
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 202	2,32 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW		BG	393	0,76 %				
	17	Entretien et réparations		390		0,75 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Externes					BH	22 958	44,32 %			
	18	Personnel intérimaire		2 068		3,99 %												
	19	Petit outillage (11)		7 810		15,08 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		85		0,16 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		10 690		20,63 %												
	22	Primes d'assurances		1 916		3,70 %		Total : Transport et déplacements					BJ	5 227	10,09 %			
	23	Frais de véhicules (12)		2 746		5,30 %												
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		2 481		4,79 %												
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT						BK			
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU									
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		973		1,88 %		Total : Frais divers de gestion					BM	7 395	14,27 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		524		1,01 %													
28	Frais d'actes et de contentieux		5		0,01 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	3 541		6,84 %												
30	Autres frais divers de gestion		2 351		4,54 %													
31	Frais financiers (14)										BN	220	0,42 %					
32	Pertes diverses (15)										BP							
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	136 034	262,58 %				

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MÉDECIN ENDOCRINOLOGUE															
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)												AA	144 257	101,34 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)												AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)												AC	1 903	1,34 %	
	4	Montant net des recettes												AD	142 354	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)												AE	1		
	6	Gains divers (5)												AF	2 099	1,47 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)												AG	144 454	101,48 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)												BA	236	0,17 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)												BB	7 094	4,98 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)												BC	4 084	2,87 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée												BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale												JY	471	0,33 %	
	13	Autres impôts												BS	383	0,27 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible												BV	5 966	4,19 %	
	15	Loyer et charges locatives												BF	10 659	7,49 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)												BW	41		
	17	Entretien et réparations													2 020	1,42 %	
	18	Personnel intérimaire													764	0,54 %	
	19	Petit outillage (11)													881	0,62 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													544	0,38 %	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)													1 908	1,34 %	
	22	Primes d'assurances													867	0,61 %	
	23	Frais de véhicules (12)													4 738	3,33 %	
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																
24	Autres frais de déplacements (voyages...)													629	0,44 %		
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	20 991				BK	24 157	16,97 %			
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 166		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès													1 215	0,85 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													4 142	2,91 %		
28	Frais d'actes et de contentieux																
29	Cotisations syndicales et professionnelles												BY	622	0,44 %		
30	Autres frais divers de gestion													1 058	0,74 %		
31	Frais financiers (14)												BN	262	0,18 %		
32	Pertes diverses (15)												BP	321	0,23 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)												BR	74 325	52,21 %		

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN ENDOCRINOLOGUE**

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	70 129	49,26 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	287	0,20 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	70 416	49,47 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	2 357	1,66 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	4 448	3,12 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	3 764	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	224		
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	460		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	13	0,01 %	
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	6 818	4,79 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	63 598	44,68 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			11 097				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ENSEIGNEMENT - FORMATIONS DIVERSES													
Nature de l'activité (1)		72 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP					Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	48 986	100,66 %		
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	2				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	321	0,66 %			
	4	Montant net des recettes										AD	48 663	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	11	0,02 %			
	6	Gains divers (5)										AF	414	0,85 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	49 087	100,87 %			
	3		8	Achats (6)										BA	1 878	3,86 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	1 736	3,57 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	315	0,65 %		
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12		Contribution économique territoriale										JY	221	0,45 %		
	13		Autres impôts										BS	518	1,06 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 470	3,02 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 682	7,57 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW					
	17	Entretien et réparations											669	1,37 %			
	18	Personnel intérimaire											7	0,01 %			
	19	Petit outillage (11)											768	1,58 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											457	0,94 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 714	5,58 %			
	22	Primes d'assurances											420	0,86 %			
	23	Frais de véhicules (12)											3 552	7,30 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											967	1,99 %			
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	5 497					BK	6 367	13,08 %		
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	849			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	21								
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											706	1,45 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 082	2,22 %				
28	Frais d'actes et de contentieux											4	0,01 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	162	0,33 %				
30	Autres frais divers de gestion											1 384	2,84 %				
31	Frais financiers (14)										BN	117	0,24 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	24	0,05 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	29 561	60,75 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ENSEIGNEMENT - FORMATIONS DIVERSES**

N° SIRET

72 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	19 527	40,13 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	35	0,07 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 587	3,26 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	21 148	43,46 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	6	0,01 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 272	2,61 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	2		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		13	0,03 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 293	2,66 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	19 855	40,80 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	1 708			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	280			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU				

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			11 424			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ERGOTHÉRAPEUTE														
Nature de l'activité (1)		28 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2												AA	42 207	100,11 %				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	42 207	100,11 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	46	0,11 %				
	4	Montant net des recettes										AD	42 161	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	1 110	2,63 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	43 271	102,63 %				
3												BA	400	0,95 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	400	0,95 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	16	0,04 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	10	0,02 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	329	0,78 %				
	13			Autres impôts								BS	345	0,82 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 340	3,18 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 306	7,84 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	611	BG	650	1,54 %					
	17	Entretien et réparations		568					1,35 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	2 803	6,65 %				
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)		695					1,65 %									
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		168					0,40 %									
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 085					2,57 %									
	22	Primes d'assurances		287					0,68 %		Total : Transport et déplacements	BJ	5 130	12,17 %				
	23	Frais de véhicules (12)		4 621					10,96 %									
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		509					1,21 %									
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	4 843			BK	5 908	14,01 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 033			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU				33		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		599					1,42 %		Total : Frais divers de gestion	BM	2 838	6,73 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 132					2,68 %										
28	Frais d'actes et de contentieux		1															
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	168			0,40 %											
30	Autres frais divers de gestion		937					2,22 %										
31	Frais financiers (14)										BN	123	0,29 %					
32	Pertes diverses (15)										BP							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	23 200	55,03 %					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ERGOTHÉRAPEUTE**

N° SIRET

28 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	20 071	47,61 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	414	0,98 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	20 485	48,59 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	712	1,69 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	1 033	2,45 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	234	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	19	0,05 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 764	4,18 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	18 720	44,40 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)					
		T		X			13 037			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	ÉTIOPATHE																
Nature de l'activité (1)		126 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	51 067		101,33 %			
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	668		1,33 %	
	4	Montant net des recettes										AD	50 399		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	2					
	6	Gains divers (5)										AF	949		1,88 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	51 349		101,88 %			
	3	8	Achats (6)										BA	135		0,27 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	237		0,47 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	139		0,28 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Contribution économique territoriale										JY	431		0,86 %			
	13	Impôts et taxes (8)	Autres impôts										BS	401		0,80 %		
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 771		3,51 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	6 514		12,92 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	174		0,80 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)																
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	5 307					BK	6 688		13,27 %	
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 265		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	116								
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès																
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	621		1,23 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	188		0,37 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	8		0,02 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	29 257		58,05 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ | 1 | 2 | mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	ÉTUDES ET INSPECTIONS TECHNIQUES																
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET													si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	65 654	106,71 %				
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	4 131	6,71 %				
	4	Montant net des recettes										AD	61 523	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	48	0,08 %				
	6	Gains divers (5)										AF	1 118	1,82 %				
	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	62 689	101,90 %					
	3	8	Achats (6)										BA	4 964	8,07 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	3 512	5,71 %				
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	226	0,37 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	419	0,68 %				
	13	Autres impôts										BS	763	1,24 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 746	4,46 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 361	2,21 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	365	0,59 %				
	17	Entretien et réparations 249 0,40 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	6 343	10,31 %			
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11) 1 177 1,91 %																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 108 0,18 %																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 2 894 4,70 %										Total : Transport et déplacements	BJ	5 138	8,35 %			
	22	Primes d'assurances 1 914 3,11 %																
	23	Frais de véhicules (12) 3 818 6,21 %																
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																	
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 1 320 2,15 %																
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	9 463	BK	10 618	17,26 %		
		dont obligatoires					BZ	1 155	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								BU	
26	Frais de réception, de représentation et de congrès 775 1,26 %										Total : Frais divers de gestion	BM	4 661	7,58 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 947 1,54 %																	
28	Frais d'actes et de contentieux 54 0,09 %																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 279 0,45 %																	
30	Autres frais divers de gestion 2 605 4,23 %																	
31	Frais financiers (14)										BN	89	0,14 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	40	0,07 %					
TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	41 245	67,04 %						

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ÉTUDES ET INSPECTIONS TECHNIQUES**

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	21 444	34,86 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	95	0,15 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	5 466	8,88 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	27 005	43,89 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	898	1,46 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	1 177	1,91 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 075	3,37 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	24 930	40,52 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	10 221		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 148		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			12 663			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	EXPERT COMPTABLE								
Nature de l'activité (1)		91 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés AS					
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »						
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA								
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	165 321	101,57 %					
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB	44	0,03 %					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)	AC	2 509	1,54 %					
	4	Montant net des recettes	AD	162 768	100,00 %					
	5	Produits financiers (4)	AE	30	0,02 %					
	6	Gains divers (5)	AF	1 760	1,08 %					
	TOTAL (ligne 4 à 6)			AG	164 559	101,10 %				
	3	8	Achats (6)	BA	896	0,55 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 0,98]		BB	26 002	15,97 %			
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)		BC	13 527	8,31 %			
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée		BD					
	12		Contribution économique territoriale		JY	564	0,35 %			
	13		Autres impôts		BS	3 501	2,15 %			
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible		BV	5 298	3,25 %			
	15	Loyer et charges locatives		BF	7 772	4,77 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)		BW		BG	1 311	0,81 %		
	17	Entretien et réparations			4 161	2,56 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Externes			
	18	Personnel intérimaire			42	0,03 %				
	19	Petit outillage (11)			849	0,52 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			621	0,38 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			2 298	1,41 %				
	22	Primes d'assurances			1 339	0,82 %				
	23	Frais de véhicules (12)			4 711	2,89 %				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)			2 617	1,61 %	Total : Transport et déplacements			
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires		BT	17 465		BK	20 536	12,62 %
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 710	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès			1 594	0,98 %	Total : Frais divers de gestion	BM	12 318	7,57 %
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			5 200	3,19 %					
28	Frais d'actes et de contentieux			130	0,08 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	1 749	1,07 %					
30	Autres frais divers de gestion			3 644	2,24 %					
31	Frais financiers (14)					BN	328	0,20 %		
32	Pertes diverses (15)					BP	456	0,28 %		
TOTAL (lignes 8 à 32)			BR	109 182	67,08 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT COMPTABLE**

N° SIRET

91 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	55 377	34,02 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	478	0,29 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	3 561	2,19 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	20	0,01 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	59 436	36,52 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 744	1,07 %		
		42	Moins-value à court terme				CK	17	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	3 810	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	4 994	3,07 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	552	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			184
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	37	0,02 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	6 792	4,17 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	52 644	32,34 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	31 337			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	4 776			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	410			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			13 366			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	EXPERT DIVERS					
Nature de l'activité (1)		32 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV <input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Salaires nets perçus AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA					
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	65 184 103,67 %			
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)	AC	2 307 3,67 %			
	4	Montant net des recettes	AD	62 877 100,00 %			
	5	Produits financiers (4)	AE	3			
	6	Gains divers (5)	AF	148 0,24 %			
	TOTAL (ligne 4 à 6)			AG	63 028 100,24 %		
	3	8	Achats (6)	BA	1 754 2,79 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)		BB	2 719 4,32 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)		BC	991 1,58 %	
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée		BD		
	12		Contribution économique territoriale		JY	364 0,58 %	
	13		Autres impôts		BS	302 0,48 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible		BV	2 176 3,46 %	
	15	Loyer et charges locatives		BF	1 854 2,95 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)		BW	216 0,34 %		
	17	Entretien et réparations			164 0,26 %		
	18	Personnel intérimaire			732 1,16 %		
	19	Petit outillage (11)			343 0,55 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			161 0,26 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			2 493 3,96 %		
	22	Primes d'assurances			432 0,69 %		
	23	Frais de véhicules (12)			5 006 7,96 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)			3 328 5,29 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires		BT	8 068	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 604		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			987 1,57 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			1 450 2,31 %			
28	Frais d'actes et de contentieux			2			
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	274 0,44 %			
30	Autres frais divers de gestion			468 0,74 %			
31	Frais financiers (14)		BN	149 0,24 %			
32	Pertes diverses (15)		BP	42 0,07 %			
TOTAL (lignes 8 à 32)			BR	36 078 57,38 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT DIVERS**

N° SIRET

32 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	26 949	42,86 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	94	0,15 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 770	2,82 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	28 813	45,82 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 104	1,76 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	45	0,07 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 148	1,83 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	27 665	44,00 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	8 851		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	930		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			13 582			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	EXPERT FONCIER					
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW		
		Non assujetti à la TVA			AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			
			Nombre de salariés	AP	Salaires nets perçus AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA					
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	70 419 100,61 %			
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)	AC	427 0,61 %			
	4	Montant net des recettes	AD	69 992 100,00 %			
	5	Produits financiers (4)	AE	2			
	6	Gains divers (5)	AF	329 0,47 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)		AG	70 322 100,47 %		
	3	8	Achats (6)	BA	174 0,25 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)		BB	166 0,24 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)		BC			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée		BD			
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale		JY	269 0,38 %	
	13		Autres impôts		BS	89 0,13 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible		BV	3 672 5,25 %	
	15	Loyer et charges locatives		BF	2 309 3,30 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)		BW	136 0,19 %		
	17	Entretien et réparations		227 0,32 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	
	18	Personnel intérimaire					
	19	Petit outillage (11)		510 0,73 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		152 0,22 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 528 2,18 %			
	22	Primes d'assurances		531 0,76 %		Total : Transport et déplacements	
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...		7 996 11,42 %			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		1 538 2,20 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires		BT	12 791	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 244		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		425 0,61 %		Total : Frais divers de gestion		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		2 006 2,87 %				
28	Frais d'actes et de contentieux		25 0,04 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	1 291 1,84 %			
30	Autres frais divers de gestion		739 1,06 %				
31	Frais financiers (14)		BN	127 0,18 %			
32	Pertes diverses (15)		BP	37 0,05 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)		BR	39 356 56,23 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT FONCIER**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	30 967	44,24 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	394	0,56 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	31 361	44,81 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	483	0,69 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	5	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	3 124	4,46 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 629	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 612	5,16 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	27 748	39,64 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	11 707		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 002		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	57		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			23 878			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	EXPERT JUDICIAIRE					
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA					
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	93 464 104,19 %			
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)	AC	3 757 4,19 %			
	4	Montant net des recettes	AD	89 707 100,00 %			
	5	Produits financiers (4)	AE	3			
	6	Gains divers (5)	AF	571 0,64 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)	AG	90 282 100,64 %			
	3	8	Achats (6)	BA	1 840 2,05 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)		BB	2 175 2,42 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)		BC	7 0,01 %	
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée		BD		
	12		Contribution économique territoriale		JY	414 0,46 %	
	13		Autres impôts		BS	806 0,90 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible		BV	3 399 3,79 %	
	15	Loyer et charges locatives		BF	4 118 4,59 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)		BW	388 0,43 %		
	17	Entretien et réparations			973 1,08 %		
	18	Personnel intérimaire			163 0,18 %		
	19	Petit outillage (11)			1 339 1,49 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			117 0,13 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			5 492 6,12 %		
	22	Primes d'assurances			402 0,45 %		
	23	Frais de véhicules (12)			3 626 4,04 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)			2 815 3,14 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires		BT	10 107	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 191		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
			BU				
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			1 331 1,48 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			2 201 2,45 %			
28	Frais d'actes et de contentieux			261 0,29 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	417 0,46 %			
30	Autres frais divers de gestion			734 0,82 %			
31	Frais financiers (14)		BN	21 0,02 %			
32	Pertes diverses (15)		BP	3			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)		BR	45 343 50,55 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT JUDICIAIRE**

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	44 938	50,09 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 720	3,03 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	47 658	53,13 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 596	1,78 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	3 125	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	3 129	3,49 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	4 725	5,27 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	42 933	47,86 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	17 547			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 657			
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	866			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			14 129			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										FORMATEUR														
Nature de l'activité (1)										208 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET										si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)										d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL	
Comptabilité tenue (2) :										Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal										AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA														
2																								
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	58 025	103,33 %										
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	29	0,05 %										
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 840	3,28 %										
	4	Montant net des recettes										AD	56 156	100,00 %										
	5	Produits financiers (4)										AE	5	0,01 %										
	6	Gains divers (5)										AF	837	1,49 %										
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	56 998	101,50 %										
3																								
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 304	2,32 %										
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	2 349	4,18 %										
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	935	1,67 %										
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD												
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	375	0,67 %										
	13	Autres impôts										BS	533	0,95 %										
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 776	3,16 %										
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 613	4,65 %										
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW												
	17	Entretien et réparations											264	0,47 %										
	18	Personnel intérimaire											190	0,34 %										
	19	Petit outillage (11)											700	1,25 %										
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											266	0,47 %										
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 620	2,88 %										
	22	Primes d'assurances											406	0,72 %										
	23	Frais de véhicules (12)											5 523	9,84 %										
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																						
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											3 113	5,54 %										
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	6 167		BK	7 433	13,24 %							
		dont obligatoires													BZ	1 202								
	dont cotisations facultatives Madelin													BU	65									
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											934	1,66 %											
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 632	2,91 %											
28	Frais d'actes et de contentieux											8	0,01 %											
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	232	0,41 %											
30	Autres frais divers de gestion											1 290	2,30 %											
31	Frais financiers (14)										BN	136	0,24 %											
32	Pertes diverses (15)										BP	43	0,08 %											
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	34 236	60,97 %											

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MÉDECIN GASTRO-ENTÉROLOGUE																
Nature de l'activité (1)		39 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	205 364		100,38 %			
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	781		0,38 %	
	4	Montant net des recettes										AD	204 583		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	8					
	6	Gains divers (5)										AF	3 753		1,83 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	208 343		101,84 %			
	3	8	Achats (6)										BA	3 437		1,68 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 0,34]										BB	9 364		4,58 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	6 728		3,29 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	598		0,29 %		
	13		Autres impôts										BS	2 145		1,04 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	9 068		4,43 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	7 374		3,60 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	13 364		6,53 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)																
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	20 032									
	26		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	6 268		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	256				BK	26 556		12,98 %
	27	Frais de réception, de représentation et de congrès																
28	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
29	Frais d'actes et de contentieux																	
30	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	740		0,36 %				
31	Autres frais divers de gestion																	
32	Frais financiers (14)										BN	404		0,20 %				
33	Pertes diverses (15)										BP	30		0,01 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	99 936		48,85 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN GASTRO-ENTÉROLOGUE**

N° SIRET

39 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	108 407	52,99 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	979	0,48 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	2		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	109 388	53,47 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	56	0,03 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	1 118	0,55 %	
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 282	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		6 507	3,18 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	1 229	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	791			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 592			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	104	0,05 %	
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 786	3,81 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	101 603	49,66 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)						
	T		X			11 461					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	GÉOMÈTRE EXPERT													
Nature de l'activité (1)		14 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	126 166	101,85 %	
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 297	1,85 %	
	4	Montant net des recettes										AD	123 869	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	8	0,01 %	
	6	Gains divers (5)										AF	2 656	2,14 %	
	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	126 533	102,15 %		
	3	8	Achats (6)										BA	3 962	3,20 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 0,5]										BB	13 703	11,06 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	8 011	6,47 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	315	0,25 %	
	13	Autres impôts										BS	1 905	1,54 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 586	2,09 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 612	2,92 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	2 339	1,89 %	
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	11 052	8,92 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	7 712	6,23 %
	22	Primes d'assurances													
23	Frais de véhicules (12)										BK	13 215	10,67 %		
(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...				10 700		BT						
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	10 700		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	36			
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	9 308	7,51 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone														
28	Frais d'actes et de contentieux														
29	Cotisations syndicales et professionnelles														
30	Autres frais divers de gestion														
31	Frais financiers (14)										BN	420	0,34 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	397	0,32 %		
TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	78 538	63,40 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **GÉOMÈTRE EXPERT**

N° SIRET

14 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	47 995	38,75 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	3 304	2,67 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	51 299	41,41 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	62	0,05 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	3 967	3,20 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	1 773	1,43 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 773	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	5 802	4,68 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	45 497	36,73 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	22 610		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	4 651		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	249		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			28 675			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										GRAPHISTE					
Nature de l'activité (1)		305 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	58 492	102,88 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 635	2,88 %			
	4	Montant net des recettes										AD	56 857	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	6	0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	364	0,64 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	57 226	100,65 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 129	3,74 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	250	0,44 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	222	0,39 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	81	0,14 %			
	13	Autres impôts										BS	327	0,57 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 053	3,61 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 989	3,50 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	273	0,48 %			
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	3 209	5,64 %		
	18	Personnel intérimaire															
	19	Petit outillage (11)															
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
	22	Primes d'assurances										Total : Transport et déplacements	BJ	2 681	4,72 %		
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											1 220	2,15 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	5 084			BK	6 141	10,80 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 046	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	12						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	2 888	5,08 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
28	Frais d'actes et de contentieux																
29	Cotisations syndicales et professionnelles																
30	Autres frais divers de gestion																
31	Frais financiers (14)										BN	166	0,29 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	21	0,04 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	22 430	39,45 %				

2035 moyenne, en euros, en déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN GYNÉCOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		127 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2												AA	216 336	101,66 %				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	216 336	101,66 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 525	1,66 %				
	4	Montant net des recettes										AD	212 811	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	4 085	1,92 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	216 899	101,92 %				
3												BA	1 741	0,82 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 741	0,82 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	10 286	4,83 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	5 311	2,50 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	684	0,32 %				
	13			Autres impôts								BS	1 430	0,67 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	8 526	4,01 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	11 058	5,20 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	666	BG	9 879	4,64 %					
	17	Entretien et réparations		1 757		0,83 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Externes				BH		14 376 6,76 %				
	18	Personnel intérimaire		782		0,37 %												
	19	Petit outillage (11)		948		0,45 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		442		0,21 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 982		1,40 %												
	22	Primes d'assurances		7 463		3,51 %		Total : Transport et déplacements				BJ		4 209 1,98 %				
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...		2 983		1,40 %												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		1 226		0,58 %												
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	25 383				BK		31 641 14,87 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	5 885		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	373						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		963		0,45 %		Total : Frais divers de gestion				BM		6 950 3,27 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		3 509		1,65 %													
28	Frais d'actes et de contentieux		25		0,01 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	736		0,35 %												
30	Autres frais divers de gestion		1 716		0,81 %													
31	Frais financiers (14)										BN	498	0,23 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	218	0,10 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	106 807	50,19 %					

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		HUISSIER DE JUSTICE														
Nature de l'activité (1)		20 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET													si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	227 485	100,97 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1 437	0,64 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	754	0,33 %				
	4	Montant net des recettes [Recettes moyennes par salarié : 113 785 €]										AD	225 294	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	756	0,34 %				
	6	Gains divers (5)										AF	8 635	3,83 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	234 685	104,17 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	136	0,06 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 1,98]										BB	51 735	22,96 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	24 568	10,90 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	595	0,26 %				
	13	Autres impôts										BS	849	0,38 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	4 179	1,85 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	13 050	5,79 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW		BG	3 871	1,72 %				
	17	Entretien et réparations		4 831	2,14 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Externes					BH		13 313	5,91 %				
	18	Personnel intérimaire		658	0,29 %													
	19	Petit outillage (11)		253	0,11 %													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		1 062	0,47 %													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		4 256	1,89 %													
	22	Primes d'assurances		2 252	1,00 %	Total : Transport et déplacements					BJ		11 386	5,05 %				
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...		10 746	4,77 %													
24	Autres frais de déplacements (voyages...)		640	0,28 %	Total : Frais divers de gestion					BM		18 397	8,17 %					
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires											BT	19 919			BK
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 822		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	359							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 461	0,65 %								1 003	0,45 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		8 735	3,88 %														
28	Frais d'actes et de contentieux		65	0,03 %														
29	Cotisations syndicales et professionnelles		4 054	1,80 %														
30	Autres frais divers de gestion		4 081	1,81 %														
31	Frais financiers (14)											1 003	0,45 %					
32	Pertes diverses (15)											144	0,06 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	166 327	73,83 %					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **HUISSIER DE JUSTICE**

N° SIRET

20 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	68 358	30,34 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	694	0,31 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	16 445	7,30 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	85 497	37,95 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	11		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	2 824	1,25 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	115	0,05 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 250	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	16 395	7,28 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	69	0,03 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	19 414	8,62 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	66 083	29,33 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	45 736			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	6 690			
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	107			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T		X			34 681		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										INFIRMIER(E)																						
Nature de l'activité (1)										3 910 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux												
N° SIRET										si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés		AS									
Résultat déterminé (2)										d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »										AL	
Comptabilité tenue (2) :										Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA										AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal										AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR											
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA																						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)															AA	87 749	116,42 %													
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)															AB	52	0,07 %													
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)															AC	12 327	16,36 %													
	4	Montant net des recettes															AD	75 370	100,00 %													
	5	Produits financiers (4)															AE	3														
	6	Gains divers (5)															AF	2 257	2,99 %													
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)															AG	77 630	103,00 %													
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)															BA	420	0,56 %													
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)															BB	215	0,29 %													
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)															BC	125	0,17 %													
	11	Taxe sur la valeur ajoutée															BD															
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale															JY	403	0,53 %													
	13	Autres impôts															BS	472	0,63 %													
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible															BV	3 701	4,91 %													
	15	Loyer et charges locatives															BF	2 242	2,97 %													
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)															BW															
	17	Entretien et réparations																841	1,12 %													
	18	Personnel intérimaire																17	0,02 %													
	19	Petit outillage (11)																404	0,54 %													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																156	0,21 %													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																1 474	1,96 %													
	22	Primes d'assurances																336	0,45 %													
	23	Frais de véhicules (12)																8 012	10,63 %													
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																															
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																223	0,30 %														
25	Charges sociales personnelles (13)															BT	8 038		BK	11 681	15,50 %											
	dont obligatoires										BZ	3 446		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	196															
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																387	0,51 %														
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																1 263	1,68 %														
28	Frais d'actes et de contentieux																23	0,03 %														
29	Cotisations syndicales et professionnelles															BY	243	0,32 %														
30	Autres frais divers de gestion																744	0,99 %														
31	Frais financiers (14)															BN	252	0,33 %														
32	Pertes diverses (15)															BP	58	0,08 %														
33	TOTAL (lignes 8 à 32)															BR	34 212	45,39 %														

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		INFIRMIER(E) COLLABORATEUR(TRICE)														
Nature de l'activité (1)		808 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	71 814	109,11 %				
RE C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	22	0,03 %			
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	5 974	9,08 %			
	4		Montant net des recettes										AD	65 818	100,00 %			
	5		Produits financiers (4)										AE	2				
	6		Gains divers (5)										AF	1 622	2,46 %			
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	67 441	102,47 %			
	3		8 Achats (6)										BA	257	0,39 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	15	0,02 %			
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	23	0,03 %			
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	344	0,52 %			
	13		Autres impôts										BS	492	0,75 %			
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 153	4,79 %			
	15		Loyer et charges locatives										BF	505	0,77 %			
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	2 774	4,21 %			
	17		Entretien et réparations											685	1,04 %			
	18		Personnel intérimaire											13	0,02 %			
	19		Petit outillage (11)											347	0,53 %			
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité											37	0,06 %			
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 254	1,91 %			
	22		Primes d'assurances											236	0,36 %			
	23		Frais de véhicules (12)											7 350	11,17 %			
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)											150	0,23 %			
	25		Charges sociales personnelles (13)										BT	6 958				
			dont obligatoires															
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 440		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	128							
26		Frais de réception, de représentation et de congrès											275	0,42 %				
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											836	1,27 %				
28		Frais d'actes et de contentieux											14	0,02 %				
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY	211	0,32 %				
30		Autres frais divers de gestion											468	0,71 %				
31		Frais financiers (14)										BN	142	0,22 %				
32		Pertes diverses (15)										BP	9	0,01 %				
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	30 092	45,72 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										INFIRMIER(E) REMPLAÇANTE										
Nature de l'activité (1)		944 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2) AV										
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV										Taxe incluse CW										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>										Année d'adhésion										
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA										Non assujetti à la TVA AT <input checked="" type="checkbox"/>										
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA 51 839 100,00 %										
RE C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC									
	4		Montant net des recettes										AD 51 839 100,00 %									
	5		Produits financiers (4)										AE 2									
	6		Gains divers (5)										AF 1 451 2,80 %									
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG 53 292 102,80 %									
	3		8 Achats (6)										BA 145 0,28 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB 54 0,10 %									
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC 17 0,03 %									
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY 300 0,58 %									
	13		Autres impôts										BS 524 1,01 %									
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV 2 711 5,23 %									
	15		Loyer et charges locatives										BF 245 0,47 %									
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW									
	17		Entretien et réparations 326 0,63 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs									
	18		Personnel intérimaire 23 0,04 %																			
	19		Petit outillage (11) 248 0,48 %																			
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité 23 0,04 %																			
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 1 031 1,99 %																			
	22		Primes d'assurances 200 0,39 %										Total : Transport et déplacements									
	23		Frais de véhicules (12) 6 687 12,90 %																			
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)... 236 0,46 %										BJ 6 923 13,35 %									
	25		Charges sociales personnelles (13) dont obligatoires BT 6 101										BK 7 854 15,15 %									
			dont cotisations facultatives Madelin BZ 1 619 dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU 134																			
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès 198 0,38 %										Total : Frais divers de gestion									
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 592 1,14 %																				
28		Frais d'actes et de contentieux 14 0,03 %																				
29		Cotisations syndicales et professionnelles BY 190 0,37 %																				
30		Autres frais divers de gestion 354 0,68 %																				
31		Frais financiers (14)										BN 100 0,19 %										
32		Pertes diverses (15)										BP 10 0,02 %										
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR 22 341 43,10 %										

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										INFORMATICIEN									
Nature de l'activité (1)										82 Adhérents									
N° SIRET										Code activité pour les praticiens médicaux									
Résultat déterminé (2)										d'après les règles « recettes-dépenses » AK									
Comptabilité tenue (2) :										d'après les règles « créances-dettes » AL									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal										Non assujetti à la TVA AT									
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA									
2										1									
RE										2									
C										3									
E										4									
T										5									
S										6									
7										TOTAL (ligne 4 à 6)									
3										8									
D										9									
É										10									
P										11									
R										12									
O										13									
F										14									
E										15									
S										16									
S										17									
I										18									
O										19									
N										20									
N										21									
E										22									
L										23									
L										24									
E										25									
S										26									
I										27									
O										28									
N										29									
N										30									
E										31									
S										32									
I										33									
O										TOTAL (lignes 8 à 32)									

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INFORMATICIEN**

N° SIRET

82 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	37 813	50,16 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	61	0,08 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 040	2,71 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	11	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	39 924	52,96 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	11	0,01 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 078	1,43 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	30	0,04 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		32	0,04 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 151	1,53 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	38 773	51,44 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	11 738			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	1 230			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ	43			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU				

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			11 915			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	INGÉNIEUR CONSEIL														
Nature de l'activité (1)		60 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux								
N° SIRET								si exercice en société (2)		AV						
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK		d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA														
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	96 882	101,55 %											
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB													
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)	AC	1 482	1,55 %			(3)								
	4	Montant net des recettes	AD	95 400	100,00 %											
	5	Produits financiers (4)	AE	153	0,16 %											
	6	Gains divers (5)	AF	377	0,40 %											
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)	AG	95 930	100,56 %											
3	8	Achats (6)	BA	3 997	4,19 %											
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	BB	6 323	6,63 %											
	10	Salaires nets et avantages en nature (7)	BC	2 527	2,65 %											
	11	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BD													
	12	Taxe sur la valeur ajoutée	JY	421	0,44 %											
	13	Impôts et taxes (8)	BS	914	0,96 %											
	14	Contribution économique territoriale	BY	259	0,27 %											
	15	Autres impôts	BV	3 160	3,31 %											
	16	(9) Contribution sociale généralisée déductible	BF	2 632	2,76 %											
	17	Loyer et charges locatives	BW	775	0,81 %											
	18	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BG													
	19	Entretien et réparations	BH	6 757	7,08 %											
	20	Personnel intérimaire		86	0,09 %											
	21	Petit outillage (11)		862	0,90 %											
	22	Chauffage, eau, gaz, électricité		391	0,41 %											
	23	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 940	2,03 %											
	24	Primes d'assurances		2 567	2,69 %											
	25	Frais de véhicules (12)		5 233	5,49 %											
26	(cocher la case si évaluation forfaitaire)															
27	Autres frais de déplacements (voyages...)		2 642	2,77 %												
28	Charges sociales personnelles (13)	BT	11 130													
29	dont obligatoires	BU	364													
30	dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 544													
31	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite															
32	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 054	1,10 %												
33	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		3 294	3,45 %												
34	Frais d'actes et de contentieux		16	0,02 %												
35	Cotisations syndicales et professionnelles	BY	259	0,27 %												
36	Autres frais divers de gestion		1 066	1,12 %												
37	Frais financiers (14)	BN	247	0,26 %												
38	Pertes diverses (15)	BP														
39	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	54 356	56,98 %												

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										JOCKEY													
Nature de l'activité (1)										37 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET										si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS								
Résultat déterminé (2)					d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT											
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR							
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)													AA	47 763	100,00 %						
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)													AB								
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)													AC								
	4	Montant net des recettes													AD	47 763	100,00 %						
	5	Produits financiers (4)													AE	1							
	6	Gains divers (5)													AF	588	1,23 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)													AG	48 352	101,23 %						
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)													BA	862	1,80 %						
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	24	0,05 %							
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	353	0,74 %							
	11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12			Contribution économique territoriale										JY									
	13			(8) Autres impôts										BS	5	0,01 %							
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 320	4,86 %							
	15	Loyer et charges locatives													BF	113	0,24 %						
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			BG	2							
	17	Entretien et réparations											92	0,19 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	5 860	12,27 %					
	18	Personnel intérimaire											176	0,37 %									
	19	Petit outillage (11)											1 534	3,21 %									
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											65	0,14 %									
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 376	7,07 %	Total : Transport et déplacements	BJ	18 908	39,59 %					
	22	Primes d'assurances											617	1,29 %									
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...											14 907	31,21 %									
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											4 001	8,38 %	BK	473	0,99 %						
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	173	dont cotisations facultatives Madelin		BZ	182				dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	118		
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											680	1,42 %	Total : Frais divers de gestion	BM	3 133	6,56 %					
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 172	2,45 %									
28	Frais d'actes et de contentieux																						
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	836	1,75 %										
30	Autres frais divers de gestion											445	0,93 %	BN	147	0,31 %							
31	Frais financiers (14)																						
32	Pertes diverses (15)										BP	200	0,42 %										
33	TOTAL (lignes 8 à 32)													BR	32 399	67,83 %							

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		JOCKEY
N° SIRET		37 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	15 952	33,40 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	21	0,04 %
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	728	1,52 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	16 701	34,97 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	677	1,42 %
		42	Moins-value à court terme				CK	321	0,67 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	CL	2
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 000	2,09 %
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	15 701	32,87 %
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR		
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	843		
Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	204					
dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :			CZ						
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU	33 872		
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.							
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			38 348			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

pour AJ | 1 | 2 | mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	JOURNALISTE - ÉCRIVAIN									
Nature de l'activité (1)		24 Adhérents				Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET				si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »		AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Salaires nets perçus	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	56 454	102,24 %						
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB								
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)	AC	1 237	2,24 %	(3)					
	4	Montant net des recettes	AD	55 217	100,00 %						
	5	Produits financiers (4)	AE	7	0,01 %						
	6	Gains divers (5)	AF	270	0,49 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)	AG	55 495	100,50 %						
	3	8	Achats (6)	BA	585	1,06 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)	BB							
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC							
	11		Taxe sur la valeur ajoutée	BD							
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale	JY	179	0,32 %					
	13		Autres impôts	BS	851	1,54 %					
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible	BV	1 886	3,42 %					
	15		Loyer et charges locatives	BF	1 064	1,93 %					
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW	201	0,36 %					
	17		Entretien et réparations		197	0,36 %					
	18		Personnel intérimaire								
	19		Petit outillage (11)		341	0,62 %					
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité		333	0,60 %					
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 066	3,74 %					
	22		Primes d'assurances		122	0,22 %					
	23		Frais de véhicules (12)		3 789	6,86 %					
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)		2 335	4,23 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires	BT	5 993						
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	358		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	169		
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès		527	0,95 %					
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		2 265	4,10 %						
28		Frais d'actes et de contentieux									
29		Cotisations syndicales et professionnelles	BY	219	0,40 %						
30		Autres frais divers de gestion		372	0,67 %						
31		Frais financiers (14)	BN	175	0,32 %						
32		Pertes diverses (15)	BP	10	0,02 %						
33		TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	24 039	43,54 %						

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **JOURNALISTE - ÉCRIVAIN**

N° SIRET

24 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	31 455	56,97 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	454	0,82 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	31 909	57,79 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	642	1,16 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	41	0,07 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	684	1,24 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	31 226	56,55 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	4 867		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	509		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	10 648		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)					
		T		X			12 286			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ | 1 | 2 | mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES					
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Nombre de salariés AP		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)	DA				Salaires nets perçus AR		
2							
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)			AA	111 940 100,00 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)			AB		
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)			AC		
	4	Montant net des recettes			AD	111 940 100,00 %	
	5	Produits financiers (4)			AE	1	
	6	Gains divers (5)			AF	878 0,78 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)			AG	112 819 100,79 %	
3							
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)			BA	20 0,02 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)			BB		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)			BC		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée			BD		
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale			JY	474 0,42 %	
	13	Autres impôts			BS	3 222 2,88 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible			BV	5 110 4,56 %	
	15	Loyer et charges locatives			BF	3 169 2,83 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)			BW	1 331 1,19 %	
	17	Entretien et réparations 20 0,02 %			Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	1 330 1,19 %
	18	Personnel intérimaire					
	19	Petit outillage (11) 45 0,04 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 98 0,09 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 1 067 0,95 %					
	22	Primes d'assurances 101 0,09 %			Total : Transport et déplacements	BJ	3 776 3,37 %
	23	Frais de véhicules (12) 3 460 3,09 %					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 316 0,28 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires	BT	22 228	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 738	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès 42 0,04 %			Total : Frais divers de gestion	BM	1 131 1,01 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 476 0,43 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux					
	29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 392 0,35 %					
30	Autres frais divers de gestion 220 0,20 %						
31	Frais financiers (14)			BN	10 0,01 %		
32	Pertes diverses (15)			BP			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)			BR	43 541 38,90 %		

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES**

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	69 278	61,89 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	42	0,04 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	69 321	61,93 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	143	0,13 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	664	0,59 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	807	0,72 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	68 513	61,21 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)					
		T		X			9 145			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										MAGNÉTISEUR - RADIÉSTHÉSISTE									
Nature de l'activité (1)		28 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		<input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse		CW				Non assujetti à la TVA		AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion						Nombre de salariés		AP				Salaires nets perçus		AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		42 521		100,00 %					
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)		AC		2					
	4	Montant net des recettes										AD		42 519		100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE		153		0,36 %					
	6	Gains divers (5)										AF		150		0,35 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		42 822		100,71 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA		168		0,40 %					
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB		118		0,28 %					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC		84		0,20 %					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD									
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY		383		0,90 %					
	13			Autres impôts								BS		1 038		2,44 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV		1 081		2,54 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF		2 479		5,83 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW		BG		143		0,34 %			
	17	Entretien et réparations										279		0,66 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs					
	18	Personnel intérimaire																			
	19	Petit outillage (11)										336		0,79 %							
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										535		1,26 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										1 449		3,41 %							
	22	Primes d'assurances										278		0,65 %		Total : Transport et déplacements					
	23	Frais de véhicules (12)										1 373		3,23 %							
24	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...										146		0,34 %								
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT		6 898			BK		9 179		21,59 %				
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ		2 213		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU								68		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										42		0,10 %		Total : Frais divers de gestion						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										951		2,24 %								
28	Frais d'actes et de contentieux																				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY		102				0,24 %				
30	Autres frais divers de gestion										1 083		2,55 %								
31	Frais financiers (14)										BN		268		0,63 %						
32	Pertes diverses (15)										BP		9		0,02 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		21 525		50,62 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MAGNÉTISEUR - RADIÉSTHÉSISTE**

N° SIRET

28 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	21 297	50,09 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	395	0,93 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	21 692	51,02 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	669	1,57 %
		42	Moins-value à court terme				CK	28	0,07 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	CL	
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	697	1,64 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	20 995	49,38 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	6 485		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	549		
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			3 255			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

pour AJ | 1 | 2 | mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MAITRE D'OEUVRE			
Nature de l'activité (1)		35 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés AS
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »	
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV <input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Nombre de salariés AP
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA			Salaires nets perçus AR
2	R E C E T T E S	D É P E N S E S	P R O F E S S I O N N E L L E S		
1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)			AA	108 846 101,16 %
2	À déduire	Débours payés pour le compte des clients (2)		AB	
3		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)		AC	1 244 1,16 %
4		Montant net des recettes		AD	107 602 100,00 %
5		Produits financiers (4)		AE	9 0,01 %
6		Gains divers (5)		AF	2 125 1,97 %
7				AG	109 736 101,98 %
8		Achats (6)		BA	803 0,75 %
9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)		BB	20 844 19,37 %
10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)		BC	4 595 4,27 %
11		Taxe sur la valeur ajoutée		BD	
12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale		JY	429 0,40 %
13		Autres impôts		BS	953 0,89 %
14		(9) Contribution sociale généralisée déductible		BV	3 407 3,17 %
15		Loyer et charges locatives		BF	3 672 3,41 %
16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW	BG	875 0,81 %
17		Entretien et réparations	885 0,82 %		
18		Personnel intérimaire			
19		Petit outillage (11)	630 0,59 %		
20		Chauffage, eau, gaz, électricité	409 0,38 %		
21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)	2 410 2,24 %		
22		Primes d'assurances	8 266 7,68 %		
23		Frais de véhicules (12)	7 322 6,80 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)			
24		Autres frais de déplacements (voyages...)	1 406 1,31 %		
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires	BT		10 358
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ		2 379
		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU		
26		Frais de réception, de représentation et de congrès	1 570 1,46 %		
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone	2 325 2,16 %		
28		Frais d'actes et de contentieux	45 0,04 %		
29		Cotisations syndicales et professionnelles	277 0,26 %		
30		Autres frais divers de gestion	2 021 1,88 %		
31		Frais financiers (14)		BN	306 0,28 %
32		Pertes diverses (15)		BP	472 0,44 %
33				BR	76 662 71,25 %

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MAITRE D'OEUVRE**

N° SIRET

35 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	33 073	30,74 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	163	0,15 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	11 911	11,07 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	45 147	41,96 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	42	0,04 %		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	2 207	2,05 %		
		42	Moins-value à court terme				CK	37	0,03 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	1 864	1,73 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	479	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			529
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	4 150	3,86 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	40 997	38,10 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	18 630			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 487			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	65			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			23 561					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MANDATAIRE JUDICIAIRE**

N° SIRET

14 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	80 865	37,90 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	98	0,05 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	80 963	37,94 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	1 340	0,63 %
		42	Moins-value à court terme					CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	3 080	1,44 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	2 286	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	794		
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 420	2,07 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	76 544	35,87 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	16 501	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 035	
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)					
	T		X			13 511				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MANDAT. JUDIC. A LA PROTECTION DES MAJEURS														
Nature de l'activité (1)		50 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2												AA	98 737	100,05 %				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	98 737	100,05 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	47	0,05 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC						
	4	Montant net des recettes										AD	98 690	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	4					
	6	Gains divers (5)										AF	76	0,08 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	98 771	100,08 %				
3												BA	26	0,03 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	26	0,03 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	7 079	7,17 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	3 495	3,54 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	304	0,31 %				
	13			Autres impôts								BS	923	0,94 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 227	3,27 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 787	2,82 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	668	0,68 %					
	17	Entretien et réparations		930		0,94 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			BH		5 726		5,80 %			
	18	Personnel intérimaire		25		0,03 %												
	19	Petit outillage (11)		785		0,80 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		281		0,28 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 871		2,91 %												
	22	Primes d'assurances		834		0,85 %		Total : Transport et déplacements			BJ		6 730		6,82 %			
	23	Frais de véhicules (12)		6 235		6,32 %												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		495		0,50 %												
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	12 349			BK		14 428		14,62 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 079		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite									BU
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		654		0,66 %		Total : Frais divers de gestion			BM		5 898		5,98 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		4 087		4,14 %													
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	391		0,40 %												
30	Autres frais divers de gestion		766		0,78 %													
31	Frais financiers (14)										BN	259	0,26 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	8	0,01 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	51 558	52,24 %					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MANDAT. JUDIC. A LA PROTECTION DES MAJEURS**

N° SIRET

50 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	47 213	47,84 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	187	0,19 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	621	0,63 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	48 021	48,66 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	895	0,91 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	29	0,03 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 346	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		3 361	3,41 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	1 790	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	225			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 285	4,34 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	43 736	44,32 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)						
		T		X			14 812				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE														
Nature de l'activité (1)		1 300 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2																		
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	86 104	105,59 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	11	0,01 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	4 544	5,57 %				
	4	Montant net des recettes										AD	81 549	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	4 546	5,57 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	86 075	105,55 %				
3																		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	641	0,79 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	644	0,79 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	407	0,50 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	493	0,60 %				
	13			Autres impôts								BS	665	0,81 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 420	4,19 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	7 787	9,55 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	1 588	1,95 %					
	17	Entretien et réparations		2 434		2,98 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			BH		6 474		7,94 %			
	18	Personnel intérimaire		70		0,09 %												
	19	Petit outillage (11)		1 003		1,23 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		789		0,97 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 669		2,05 %												
	22	Primes d'assurances		507		0,62 %		Total : Transport et déplacements			BJ		4 720		5,79 %			
	23	Frais de véhicules (12)		4 256		5,22 %												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		464		0,57 %												
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	8 017			BK		11 098		13,61 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 940		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							140
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		683		0,84 %		Total : Frais divers de gestion			BM		3 429		4,20 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 309		1,61 %													
28	Frais d'actes et de contentieux		26		0,03 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	440		0,54 %												
30	Autres frais divers de gestion		970		1,19 %													
31	Frais financiers (14)										BN	314	0,39 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	47	0,06 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	41 727	51,17 %					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE COLLABORATEUR														
Nature de l'activité (1)		781 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2																		
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	71 221	106,60 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	85	0,13 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	4 323	6,47 %				
	4	Montant net des recettes										AD	66 813	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	1 765	2,64 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	68 577	102,64 %				
3																		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	121	0,18 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	77	0,12 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	64	0,10 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12			Contribution économique territoriale								JY	362	0,54 %				
	13			Autres impôts (8)								BS	492	0,74 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 972	4,45 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 187	1,78 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	8 904	13,33 %	BG	10 923	16,35 %				
	17	Entretien et réparations		799		1,20 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			BH		2 765		4,14 %			
	18	Personnel intérimaire		3														
	19	Petit outillage (11)		483		0,72 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		68		0,10 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 186		1,78 %												
	22	Primes d'assurances		226		0,34 %		Total : Transport et déplacements			BJ		4 267		6,39 %			
	23	Frais de véhicules (12)		3 805		5,69 %												
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)				...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		462		0,69 %												
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	6 423			BK		8 168		12,23 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 617		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	127							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 029		1,54 %		Total : Frais divers de gestion			BM		2 818		4,22 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		752		1,13 %													
28	Frais d'actes et de contentieux		17		0,03 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	405		0,61 %												
30	Autres frais divers de gestion		615		0,92 %													
31	Frais financiers (14)										BN	106	0,16 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	6	0,01 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	34 330	51,38 %					

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE REMPLAÇANT														
Nature de l'activité (1)		123 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2												AA	48 831	108,48 %				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	48 831	108,48 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	168	0,37 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 650	8,11 %				
	4	Montant net des recettes										AD	45 013	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	1 386	3,08 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	46 401	103,08 %				
3												BA	136	0,30 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	136	0,30 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB						
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC						
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	262	0,58 %				
	13			Autres impôts								BS	423	0,94 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 122	4,71 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	307	0,68 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	1 597	3,55 %					
	17	Entretien et réparations		426		0,95 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			BH		1 590		3,53 %			
	18	Personnel intérimaire		1		0,04 %												
	19	Petit outillage (11)		219		0,49 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		17		0,04 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		762		1,69 %												
	22	Primes d'assurances		164		0,36 %		Total : Transport et déplacements			BJ		3 939		8,75 %			
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...		3 318		7,37 %												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		621		1,38 %												
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	4 810			BK		5 786		12,85 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	922		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							53
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		591		1,31 %		Total : Frais divers de gestion			BM		1 963		4,36 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		577		1,28 %													
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	382		0,85 %												
30	Autres frais divers de gestion		413		0,92 %													
31	Frais financiers (14)										BN	58	0,13 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	7	0,02 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	18 194	40,42 %					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN GÉNÉRALISTE														
Nature de l'activité (1)		1 612 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
2												AA	161 440	109,33 %				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	161 440	109,33 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	137	0,09 %				
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)								(3)	AC	13 636	9,23 %			
	4	Montant net des recettes										AD	147 667	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	4					
	6	Gains divers (5)										AF	6 882	4,66 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	154 552	104,66 %				
3												BA	962	0,65 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	962	0,65 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	4 970	3,37 %				
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	2 917	1,98 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	547	0,37 %				
	13	Autres impôts										BS	1 154	0,78 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	6 791	4,60 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	7 681	5,20 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	1 771	1,20 %					
	17	Entretien et réparations		1 912 1,29 %								Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	7 857	5,32 %			
	18	Personnel intérimaire		1 053 0,71 %														
	19	Petit outillage (11)		839 0,57 %														
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		674 0,46 %														
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 574	1,74 %				
	22	Primes d'assurances											803	0,54 %				
	23	Frais de véhicules (12)		4 659 3,16 %								Total : Transport et déplacements	BJ	4 895	3,31 %			
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)																	
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		236 0,16 %														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	15 674			BK	20 285	13,74 %			
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 343			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	269						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											264	0,18 %	Total : Frais divers de gestion	BM	4 935	3,34 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											3 005	2,03 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											49	0,03 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	715 0,48 %														
30	Autres frais divers de gestion											902	0,61 %					
31	Frais financiers (14)										BN	324	0,22 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	74	0,05 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	65 166	44,13 %					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MÉDECIN GÉNÉRALISTE COLLABORATEUR												
Nature de l'activité (1)		159 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
2														
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	107 956	112,50 %
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	69	0,07 %
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	11 923	12,42 %
	4	Montant net des recettes										AD	95 964	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE	2	
	6	Gains divers (5)										AF	6 106	6,36 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	102 072	106,36 %
3														
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	430	0,45 %
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	1 280	1,33 %
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	786	0,82 %
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	415	0,43 %
	13	Autres impôts										BS	619	0,64 %
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	4 243	4,42 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 617	2,73 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	10 175	10,60 %
	17	Entretien et réparations											695	0,72 %
	18	Personnel intérimaire											128	0,13 %
	19	Petit outillage (11)											600	0,63 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											105	0,11 %
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 426	1,49 %
	22	Primes d'assurances											417	0,43 %
	23	Frais de véhicules (12)											2 961	3,09 %
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											162	0,17 %
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	9 830	
		dont obligatoires										BZ	1 755	
		dont cotisations facultatives Madelin										BU	77	
		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite												
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											172	0,18 %
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 101	1,15 %	
28	Frais d'actes et de contentieux											29	0,03 %	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	616	0,64 %	
30	Autres frais divers de gestion											546	0,57 %	
31	Frais financiers (14)										BN	172	0,18 %	
32	Pertes diverses (15)										BP	39	0,04 %	
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	44 675	46,55 %	

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ | 1 | 2 | mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MÉDECIN GÉNÉRALISTE REMPLAÇANT																
Nature de l'activité (1)		157 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	68 824		100,00 %			
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)		AC			
	4	Montant net des recettes										AD	68 824		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	2					
	6	Gains divers (5)										AF	1 748		2,54 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	70 574		102,54 %			
	3	8	Achats (6)										BA	455		0,66 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB					
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	336		0,49 %		
	13		Autres impôts										BS	498		0,72 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 241		4,71 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	754		1,10 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	564		0,82 %			
	17	Entretien et réparations										211		0,31 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			
	18	Personnel intérimaire										146		0,21 %				
	19	Petit outillage (11)										404		0,59 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										54		0,08 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										1 114		1,62 %				
	22	Primes d'assurances										349		0,51 %				
	23	Frais de véhicules (12)										3 372		4,90 %	Total : Transport et déplacements			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...										374		0,54 %				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)										374		0,54 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	6 628					BK	7 977		11,59 %	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 256		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	94						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										485		0,70 %	Total : Frais divers de gestion				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										733		1,07 %					
28	Frais d'actes et de contentieux										21		0,03 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	367			0,53 %			
30	Autres frais divers de gestion										375		0,54 %					
31	Frais financiers (14)										BN	96		0,14 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	11		0,02 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	21 938		31,88 %				

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MÉDECIN SPÉCIALISTE												
Nature de l'activité (1)		80 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	267 262	101,45 %
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 822	1,45 %
	4	Montant net des recettes										AD	263 440	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE	2	
	6	Gains divers (5)										AF	2 760	1,05 %
	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	266 202	101,05 %	
	3	8	Achats (6)										BA	11 807
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 0,25]										BB	12 152	4,61 %
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	6 645	2,52 %
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	907	0,34 %
	13	Autres impôts										BS	2 285	0,87 %
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	7 966	3,02 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	9 908	3,76 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	134	
	17	Entretien et réparations											3 180	1,21 %
	18	Personnel intérimaire											4 385	1,66 %
	19	Petit outillage (11)											560	0,21 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											477	0,18 %
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											4 519	1,72 %
	22	Primes d'assurances											1 584	0,60 %
23	Frais de véhicules (12)											3 879	1,47 %	
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...													
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 292	0,49 %	
25	Charges sociales personnelles (13)										BT	21 018		
	dont obligatoires											4 998		
	dont cotisations facultatives Madelin										BZ			
	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										BU	535		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											832	0,32 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											4 240	1,61 %	
28	Frais d'actes et de contentieux											40	0,02 %	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	692	0,26 %	
30	Autres frais divers de gestion											12 579	4,77 %	
31	Frais financiers (14)										BN	603	0,23 %	
32	Pertes diverses (15)										BP	2		
TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	122 166	46,37 %		

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN SPÉCIALISTE	
N° SIRET		80 Adhérents	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	144 036	54,68 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	3			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 288	0,87 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	146 327	55,54 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	3 692	1,40 %		
		42	Moins-value à court terme				CK	30	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 208	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	4 535	1,72 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	718	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			121
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	450	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			1 962
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	329	0,12 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	8 586	3,26 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	137 741	52,29 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			9 483					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	NATUROPATHE													
Nature de l'activité (1)		18 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET								si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK		d'après les règles « créances-dettes »				AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		<input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	26 912	100,06 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	17	0,06 %	
	4	Montant net des recettes										AD	26 895	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	308	1,15 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	27 203	101,15 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 055	3,92 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	195	0,73 %	
	13	Autres impôts										BS	133	0,49 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	643	2,39 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 939	14,65 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	305	1,13 %	
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	2 748	10,22 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)													
	22	Primes d'assurances										Total : Transport et déplacements	BJ	3 646	13,56 %
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											556	2,07 %		
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	2 892				BK	3 574	13,29 %	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	683		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	3 179	11,82 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone														
28	Frais d'actes et de contentieux														
29	Cotisations syndicales et professionnelles														
30	Autres frais divers de gestion														
31	Frais financiers (14)										BN	170	0,63 %		
32	Pertes diverses (15)										BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	19 596	72,86 %		

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **NATUROPATHE**

N° SIRET

18 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	7 606	28,28 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	389	1,45 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	7 995	29,73 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG	18	0,07 %
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	760	2,83 %
		42	Moins-value à court terme				CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	CL
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	778	2,89 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	7 217	26,83 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	2 148	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	381	
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU		

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			7 023			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										MÉDECIN NEUROLOGUE											
Nature de l'activité (1)		21 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux											
N° SIRET												si exercice en société (2) AV											
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL											
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV										Taxe incluse CW											
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>										Année d'adhésion											
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	196 031 103,30 %										
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB											
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	6 262 3,30 %										
	4	Montant net des recettes										AD	189 769 100,00 %										
	5	Produits financiers (4)										AE											
	6	Gains divers (5)										AF	8 382 4,42 %										
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	198 151 104,42 %										
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 874 0,99 %										
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	10 086 5,31 %										
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	5 882 3,10 %										
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD											
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	737 0,39 %										
	13	Autres impôts										BS	1 884 0,99 %										
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	9 930 5,23 %										
	15	Loyer et charges locatives										BF	8 603 4,53 %										
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	931										
	17	Entretien et réparations												2 257 1,19 %									
	18	Personnel intérimaire												218 0,11 %									
	19	Petit outillage (11)												1 161 0,61 %									
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												507 0,27 %									
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												2 857 1,51 %									
	22	Primes d'assurances												2 095 1,10 %									
	23	Frais de véhicules (12)												1 862 0,98 %									
24	Autres frais de déplacements (voyages...)												798 0,42 %										
25	Charges sociales personnelles (13)												16 461										
		dont obligatoires										BT											
		dont cotisations facultatives Madelin										BZ	6 591										
		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										BU	164										
26	Frais de réception, de représentation et de congrès												516 0,27 %										
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												3 610 1,90 %										
28	Frais d'actes et de contentieux												96 0,05 %										
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	643 0,34 %											
30	Autres frais divers de gestion												1 402 0,74 %										
31	Frais financiers (14)										BN	361 0,19 %											
32	Pertes diverses (15)										BP	242 0,13 %											
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	84 450 44,50 %											

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN NEUROLOGUE**

N° SIRET

21 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	113 701	59,92 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 507	0,79 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	115 208	60,71 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	169	0,09 %		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	4 445	2,34 %		
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	2 796	1,47 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			45
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			2 477
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	33	0,02 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	7 443	3,92 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	107 765	56,79 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)						
		T		X			4 676				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										NOTAIRE													
Nature de l'activité (1)										67 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET										si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés		AS
Résultat déterminé (2)										d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL
Comptabilité tenue (2) :										Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal										AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Nombre de salariés		AP	Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	590 625	108,05 %									
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	34	0,01 %									
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	43 981	8,05 %									
	4	Montant net des recettes										AD	546 610	100,00 %									
	5	Produits financiers (4)										AE	12 447	2,28 %									
	6	Gains divers (5)										AF	2 059	0,38 %									
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	561 116	102,65 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	461	0,08 %									
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	126 921	23,22 %									
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	67 702	12,39 %									
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD											
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	1 879	0,34 %									
	13	Autres impôts										BS	4 665	0,85 %									
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	13 699	2,51 %									
	15	Loyer et charges locatives										BF	22 816	4,17 %									
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	7 495	1,37 %									
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	32 391	5,93 %								
	18	Personnel intérimaire																					
	19	Petit outillage (11)																					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																					
	22	Primes d'assurances										Total : Transport et déplacements	BJ	8 288	1,52 %								
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											2 804	0,51 %									
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	44 653	BK	49 334	9,03 %							
		dont obligatoires		4 509		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		172															
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	50 477	9,23 %								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																						
28	Frais d'actes et de contentieux																						
29	Cotisations syndicales et professionnelles																						
30	Autres frais divers de gestion																						
31	Frais financiers (14)										BN	1 596	0,29 %										
32	Pertes diverses (15)										BP	2 059	0,38 %										
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	389 783	71,31 %										

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **NOTAIRE**

N° SIRET

67 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	171 332	31,34 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	30	0,01 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	9 218	1,69 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	180 580	33,04 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	6		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	7 079	1,30 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	123	0,02 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	746	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	8 443	1,54 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	3 172	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	24		
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	15 651	2,86 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	164 929	30,17 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	114 111		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	21 202		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	5 228		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			16 332				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

NOTAIRES : Nb moyen d'ACTES : **359,93** - Nb moyen de Décla. de Successions : **31,14** - Effectif CRPCEN moyen: **4,11**

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MÉDECIN NUTRITIONNISTE															
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)											DA						
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	130 791	100,12 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB				
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)											(3)	AC	160	0,12 %
	4	Montant net des recettes											AD	130 631	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)											AE				
	6	Gains divers (5)											AF	952	0,73 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	131 582	100,73 %		
	3	8	Achats (6)											BA	10 050	7,69 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)											BB	3 863	2,96 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC	1 905	1,46 %		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée											BD				
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale											JY	675	0,52 %	
	13		Autres impôts											BS	146	0,11 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	5 323	4,07 %	
	15	Loyer et charges locatives											BF	9 999	7,65 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW	4 851	3,71 %		
	17	Entretien et réparations												2 419	1,85 %		
	18	Personnel intérimaire												112	0,09 %		
	19	Petit outillage (11)												596	0,46 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												529	0,40 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												2 237	1,71 %		
	22	Primes d'assurances												923	0,71 %		
23	Frais de véhicules (12)												3 583	2,74 %			
24	Autres frais de déplacements (voyages...)												1 166	0,89 %			
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	16 142					BK	19 522	14,94 %		
		dont cotisations facultatives Madelin			BZ	3 381		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès												956	0,73 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												2 492	1,91 %			
28	Frais d'actes et de contentieux												27	0,02 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles											BY	663	0,51 %			
30	Autres frais divers de gestion												1 221	0,93 %			
31	Frais financiers (14)											BN	445	0,34 %			
32	Pertes diverses (15)											BP					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	73 707	56,42 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN NUTRITIONNISTE**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	57 875	44,30 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	594	0,45 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	58 469	44,76 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	2 574	1,97 %
		42	Moins-value à court terme					CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	1 478	1,13 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	162	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	54	0,04 %
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 106	3,14 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	54 363	41,62 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)					
	T		X			5 522				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN OPHTALMOLOGISTE														
Nature de l'activité (1)		94 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2												AA	433 124	105,28 %				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	433 124	105,28 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)								(3)	AC	21 719	5,28 %			
	4	Montant net des recettes										AD	411 405	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	2 567	0,62 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	413 975	100,62 %				
3												BA	1 786	0,43 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 786	0,43 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	36 108	8,78 %				
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	18 575	4,52 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	876	0,21 %				
	13			Autres impôts								BS	5 457	1,33 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	15 625	3,80 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	21 789	5,30 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	2 550	BG	22 475	5,46 %					
	17	Entretien et réparations		4 698		1,14 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Externes			BH		17 118		4,16 %			
	18	Personnel intérimaire		1 149		0,28 %												
	19	Petit outillage (11)		2 182		0,53 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		977		0,24 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		5 527		1,34 %												
	22	Primes d'assurances		2 584		0,63 %		Total : Transport et déplacements			BJ		5 012		1,22 %			
	23	Frais de véhicules (12)		3 559		0,87 %												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		1 453		0,35 %		BT			36 575		BK		45 526		11,07 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires														
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 776		0,43 %		Total : Frais divers de gestion			BM		9 924		2,41 %			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		4 360		1,06 %												
28	Frais d'actes et de contentieux		40		0,01 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	1 118		0,27 %												
30	Autres frais divers de gestion		2 630		0,64 %													
31	Frais financiers (14)										BN	859	0,21 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	197	0,05 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	201 330	48,94 %					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN OPHTALMOLOGISTE**

N° SIRET

94 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	212 645	51,69 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	42	0,01 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	4 897	1,19 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	214	0,05 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	217 799	52,94 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	31	0,01 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	10 805	2,63 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	212	0,05 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	2 181	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		13 021	3,17 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	7 028	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	739			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 554			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	320	0,08 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	24 390	5,93 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	193 409	47,01 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)						
	T		X			9 617					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN O.R.L.											
Nature de l'activité (1)		35 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	223 856	100,62 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 379	0,62 %	
	4	Montant net des recettes										AD	222 477	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	3		
	6	Gains divers (5)										AF	1 615	0,73 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	224 094	100,73 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 173	0,53 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	13 331	5,99 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	8 403	3,78 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	640	0,29 %	
	13	Autres impôts										BS	2 066	0,93 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	10 525	4,73 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	10 369	4,66 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	3 631		
	17	Entretien et réparations											2 504	1,13 %	
	18	Personnel intérimaire											464	0,21 %	
	19	Petit outillage (11)											875	0,39 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											564	0,25 %	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 365	1,51 %	
	22	Primes d'assurances											3 328	1,50 %	
	23	Frais de véhicules (12)											3 495	1,57 %	
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...														
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											824	0,37 %		
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	30 383				BK	36 079	16,22 %	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	5 696	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 470	0,66 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											3 509	1,58 %		
28	Frais d'actes et de contentieux											5			
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	843	0,38 %		
30	Autres frais divers de gestion											1 250	0,56 %		
31	Frais financiers (14)										BN	622	0,28 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	3			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	116 540	52,38 %		

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										ORTHOPHONISTE													
Nature de l'activité (1)										201 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET										si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS								
Résultat déterminé (2)					d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV		Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR							
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)													AA	54 801	102,36 %						
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)													AB								
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)													AC	1 264	2,36 %						
	4	Montant net des recettes													AD	53 537	100,00 %						
	5	Produits financiers (4)													AE	1							
	6	Gains divers (5)													AF	2 448	4,57 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)													AG	55 986	104,57 %						
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)													BA	148	0,28 %						
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	93	0,17 %							
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	69	0,13 %							
	11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	401	0,75 %							
	13			Autres impôts										BS	317	0,59 %							
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 322	4,34 %							
	15	Loyer et charges locatives													BF	5 016	9,37 %						
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	345		BG	621	1,16 %						
	17	Entretien et réparations											738	1,38 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 604	6,73 %					
	18	Personnel intérimaire											9	0,02 %									
	19	Petit outillage (11)											1 091	2,04 %									
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											299	0,56 %									
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 142	2,13 %	Total : Transport et déplacements	BJ	2 890	5,40 %					
	22	Primes d'assurances											323	0,60 %									
	23	Frais de véhicules (12)											2 461	4,60 %	BT	5 706	BK	7 852	14,67 %				
24	Autres frais de déplacements (voyages...)											428	0,80 %										
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BZ	2 051	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	96										
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											589	1,10 %	Total : Frais divers de gestion	BM	2 651	4,95 %						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 368	2,56 %										
28	Frais d'actes et de contentieux											5	0,01 %										
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	207	0,39 %										
30	Autres frais divers de gestion											481	0,90 %										
31	Frais financiers (14)													BN	184	0,34 %							
32	Pertes diverses (15)													BP	5	0,01 %							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)													BR	26 174	48,89 %							

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										ORTHOPTISTE										
Nature de l'activité (1)		83 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2) AV										
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV										Taxe incluse CW										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>										Année d'adhésion										
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																				
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA 69 926 102,40 %										
R E C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC 1 636 2,40 %									
	4		Montant net des recettes										AD 68 290 100,00 %									
	5		Produits financiers (4)										AE 2									
	6		Gains divers (5)										AF 1 706 2,50 %									
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG 69 998 102,50 %									
	3		8 Achats (6)										BA 62 0,09 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB 158 0,23 %									
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC 135 0,20 %									
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY 427 0,63 %									
	13		Autres impôts										BS 505 0,74 %									
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV 3 579 5,24 %									
	15		Loyer et charges locatives										BF 5 012 7,34 %									
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW 2 219									
	17		Entretien et réparations 837 1,23 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes									
	18		Personnel intérimaire 340 0,50 %																			
	19		Petit outillage (11) 753 1,10 %																			
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité 166 0,24 %																			
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 1 194 1,75 %																			
	22		Primes d'assurances 421 0,62 %										Total : Transport et déplacements									
	23		Frais de véhicules (12) 2 953 4,32 %																			
	24		Autres frais de déplacements (voyages...) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ... 532 0,78 %										BJ 3 485 5,10 %									
	25		Charges sociales personnelles (13) dont obligatoires BT 7 511										BK 8 872 12,99 %									
			dont cotisations facultatives Madelin BZ 1 285 dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU 76																			
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès 530 0,78 %										Total : Frais divers de gestion									
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 1 431 2,10 %																			
28		Frais d'actes et de contentieux 7 0,01 %																				
29		Cotisations syndicales et professionnelles BY 249 0,36 %																				
30		Autres frais divers de gestion 457 0,67 %																				
31		Frais financiers (14)										BN 300 0,44 %										
32		Pertes diverses (15)										BP 6 0,01 %										
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR 32 704 47,89 %										

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ORTHOPTISTE**

N° SIRET

83 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	37 294	54,61 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	12	0,02 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	492	0,72 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	37 798	55,35 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	2		
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	1 626	2,38 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	4	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	374	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		1 376	2,01 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	951	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	38	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	74	0,11 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 081	4,51 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	34 717	50,84 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)						
		T		X			6 893				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										OSTÉOPATHE					
Nature de l'activité (1)		1 014 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV		Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	62 097	106,68 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	5	0,01 %			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 882	6,67 %			
	4	Montant net des recettes										AD	58 210	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	2				
	6	Gains divers (5)										AF	1 960	3,37 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	60 173	103,37 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	311	0,53 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	163	0,28 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	111	0,19 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	371	0,64 %			
	13	Autres impôts										BS	365	0,62 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 162	3,71 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	6 058	10,41 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	877	1,46 %			
	17	Entretien et réparations											1 380	2,37 %			
	18	Personnel intérimaire											300	0,52 %			
	19	Petit outillage (11)											663	1,14 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											460	0,79 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 285	2,21 %			
	22	Primes d'assurances											479	0,82 %			
	23	Frais de véhicules (12)											3 739	6,42 %			
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											582	1,00 %				
25	Charges sociales personnelles (13)										BT	6 369	10,75 %				
	dont obligatoires																
	dont cotisations facultatives Madelin										BZ	1 648	2,75 %				
	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										BU	100	0,17 %				
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											686	1,18 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 310	2,25 %				
28	Frais d'actes et de contentieux											15	0,03 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	219	0,38 %				
30	Autres frais divers de gestion											1 088	1,87 %				
31	Frais financiers (14)										BN	217	0,37 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	13	0,02 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	31 393	53,93 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	OSTÉOPATHE ANIMALIER																
Nature de l'activité (1)		15 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET													si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																	
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	36 247	100,26 %				
RECEPTE S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	95	0,26 %					
	4	Montant net des recettes										AD	36 152	100,00%					
	5	Produits financiers (4)										AE	3	0,01 %					
	6	Gains divers (5)										AF	261	0,72 %					
	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	36 416	100,73 %						
	7																		
3		8	Achats (6)										BA	492	1,36 %				
DEPENSE S PROFESSIONNELLES	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	39	0,11 %					
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	8	0,02 %					
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD							
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	246	0,68 %					
	13	Autres impôts										BS	385	1,06 %					
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	680	1,88 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 001	2,77 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW							
	17	Entretien et réparations 130 0,36 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	2 309	6,39 %				
	18	Personnel intérimaire																	
	19	Petit outillage (11) 366 1,01 %																	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 122 0,34 %																	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 1 103 3,05 %										Total : Transport et déplacements	BJ	11 468	31,72 %				
	22	Primes d'assurances 588 1,63 %																	
	23	Frais de véhicules (12) 10 338 28,60 %																	
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																		
24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 1 131 3,13 %																		
25	Charges sociales personnelles (13)										BT	4 063		BK	4 572	12,65 %			
	dont obligatoires						dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite												
dont cotisations facultatives Madelin					BZ	303	BU	206											
26	Frais de réception, de représentation et de congrès 780 2,16 %										Total : Frais divers de gestion	BM	2 656	7,35 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 1 067 2,95 %																		
28	Frais d'actes et de contentieux																		
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 385 1,06 %																		
30	Autres frais divers de gestion 424 1,17 %																		
31	Frais financiers (14)										BN	120	0,33 %						
32	Pertes diverses (15)										BP	9	0,02 %						
TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	24 027	66,46 %							

2035 moyenne, en euros, en déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **OSTÉOPATHE ANIMALIER**

N° SIRET

15 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	12 389	34,27 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	244	0,67 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	12 632	34,94 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	484	1,34 %
		42	Moins-value à court terme				CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	484	1,34 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	12 149	33,61 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	4 391		
Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	481					
dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :			CZ						
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU	3 431		

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			25 447			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN PÉDIATRE													
Nature de l'activité (1)		76 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion							Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	140 910	104,62 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	6 220	4,62 %			
	4	Montant net des recettes										AD	134 690	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	2				
	6	Gains divers (5)										AF	3 205	2,38 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	137 896	102,38 %			
	3		8	Achats (6)										BA	929	0,69 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	4 476	3,32 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	2 566	1,91 %		
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12		Contribution économique territoriale										JY	619	0,46 %		
	13		Autres impôts										BS	597	0,44 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	6 660	4,94 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	8 510	6,32 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW	312	BG	2 504	1,86 %			
	17	Entretien et réparations		2 825	2,10 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						BH	8 545	6,34 %			
	18	Personnel intérimaire		583	0,43 %												
	19	Petit outillage (11)		901	0,67 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		603	0,45 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 557	1,90 %												
	22	Primes d'assurances		1 075	0,80 %	Total : Transport et déplacements						BJ	3 052	2,27 %			
	23	Frais de véhicules (12)		2 565	1,90 %												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		486	0,36 %												
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	16 736				BK	21 451	15,93 %				
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	4 507	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	208										
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		299	0,22 %	Total : Frais divers de gestion						BM	4 500	3,34 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		2 504	1,86 %													
28	Frais d'actes et de contentieux		22	0,02 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	708										0,53 %			
30	Autres frais divers de gestion		967	0,72 %													
31	Frais financiers (14)				BN	428	0,32 %										
32	Pertes diverses (15)				BP	7	0,01 %										
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	64 845	48,14 %				

2035 moyenne, en euros, en déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN PÉDIATRE**

N° SIRET

76 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	73 051	54,24 %		
			35	Plus-values à court terme (16)					CB	48	0,04 %	
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	519	0,39 %	
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	73 617	54,66 %	
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
			40	Frais d'établissement (19)					CG	1		
			41	Dotations aux amortissements (20)					CH	1 549	1,15 %	
			42	Moins-value à court terme					CK	263	0,20 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 986	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	4 303	3,19 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	231				
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 798				
			44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	118	0,09 %	
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	6 234	4,63 %		
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	67 383	50,03 %		
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)							
	T		X				5 702					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B		

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PEDICURE - PODOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		520 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	68 523		105,10 %			
RE C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	28		0,04 %		
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 294		5,05 %		
	4		Montant net des recettes										AD	65 201		100,00 %		
	5		Produits financiers (4)										AE	4		0,01 %		
	6		Gains divers (5)										AF	1 865		2,86 %		
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	67 070		102,87 %		
	3		8 Achats (6)										BA	3 583		5,50 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	160		0,25 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	139		0,21 %		
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	414		0,63 %		
	13		Autres impôts										BS	500		0,77 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 292		3,52 %		
	15		Loyer et charges locatives										BF	5 735		8,80 %		
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 530		2,27 %		
	17		Entretien et réparations															
	18		Personnel intérimaire															
	19		Petit outillage (11)															
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité															
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
	22		Primes d'assurances															
	23		Frais de véhicules (12)															
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)															
	25		Charges sociales personnelles (13) dont obligatoires										BT	7 567		11,28 %		
			dont cotisations facultatives Madelin										BZ	1 841		2,74 %		
			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										BU	114		0,17 %		
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès															
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
28		Frais d'actes et de contentieux																
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY	459		0,68 %			
30		Autres frais divers de gestion																
31		Frais financiers (14)										BN	392		0,58 %			
32		Pertes diverses (15)										BP	28		0,04 %			
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	37 877		56,49 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PHOTOGRAPHE - AUTEUR														
Nature de l'activité (1)		100 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	53 441	100,80 %			
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	424	0,80 %	
	4	Montant net des recettes										AD	53 017	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	2					
	6	Gains divers (5)										AF	341	0,64 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	53 361	100,65 %				
	3		8	Achats (6)										BA	2 954	5,57 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	145	0,27 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	59	0,11 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Contribution économique territoriale										JY	29	0,05 %				
	13	Impôts et taxes (8)		Autres impôts										BS	223	0,42 %		
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 082	2,04 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 879	5,43 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW		BG	250	0,47 %				
	17	Entretien et réparations		390	0,74 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Externes					BH		4 779	9,01 %				
	18	Personnel intérimaire		51	0,10 %													
	19	Petit outillage (11)		1 543	2,91 %													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		382	0,72 %													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 013	3,80 %													
	22	Primes d'assurances		400	0,75 %	Total : Transport et déplacements					BJ		4 915	9,27 %				
	23	Frais de véhicules (12)		2 874	5,42 %													
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		2 041	3,85 %													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	3 047					BK		3 811	7,19 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	719	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	45								
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 008	1,90 %	Total : Frais divers de gestion					BM		3 477	6,56 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 377	2,60 %														
28	Frais d'actes et de contentieux		29	0,05 %														
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	120								0,23 %						
30	Autres frais divers de gestion		943	1,78 %														
31	Frais financiers (14)										BN	200	0,38 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	15	0,03 %					
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	24 818	46,81 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN PNEUMOLOGUE											
Nature de l'activité (1)		33 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET										si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
2												AA	190 614	102,67 %	
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	190 614	102,67 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	4 964	2,67 %	
	4	Montant net des recettes										AD	185 650	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	4		
	6	Gains divers (5)										AF	7 253	3,91 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	192 906	103,91 %	
3												BA	3 369	1,81 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	3 369	1,81 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	12 003	6,47 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	7 207	3,88 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	628	0,34 %	
	13	Autres impôts										BS	2 090	1,12 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	7 762	4,18 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	11 017	5,93 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	656		
	17	Entretien et réparations											3 544	1,91 %	
	18	Personnel intérimaire											690	0,37 %	
	19	Petit outillage (11)											1 279	0,69 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											841	0,45 %	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 065	1,65 %	
	22	Primes d'assurances											1 070	0,58 %	
	23	Frais de véhicules (12)											2 748	1,48 %	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											208	0,11 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	18 225				BK	23 069	12,43 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 013		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	831			
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 039	0,56 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											4 194	2,26 %		
28	Frais d'actes et de contentieux											3			
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	689	0,37 %		
30	Autres frais divers de gestion											949	0,51 %		
31	Frais financiers (14)										BN	556	0,30 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	6			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	94 043	50,66 %		

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE DANSE													
Nature de l'activité (1)		37 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	60 587	101,96 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)					(3)	AC	1 169	1,97 %					
	4	Montant net des recettes										AD	59 422	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	10	0,02 %			
	6	Gains divers (5)										AF	1 954	3,29 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	61 387	103,31 %			
	3		8	Achats (6)										BA	1 114	1,87 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)					BB	939	1,58 %						
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)					BC	456	0,77 %						
	11			Taxe sur la valeur ajoutée					BD								
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale					JY	583	0,98 %						
	13			Autres impôts					BS	558	0,94 %						
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible					BV	1 906	3,21 %						
	15	Loyer et charges locatives										BF	8 921	15,01 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW			BG	297	0,50 %			
	17	Entretien et réparations		592 1,00 %					Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	6 131	10,32 %					
	18	Personnel intérimaire		263 0,44 %													
	19	Petit outillage (11)		1 553 2,61 %													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		1 050 1,77 %													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 034 3,42 %					Total : Transport et déplacements	BJ	6 399	10,77 %					
	22	Primes d'assurances		638 1,07 %													
	23	Frais de véhicules (12)		3 307 5,57 %													
	24	(cocher la case si évaluation forfaitaire)		Autres frais de déplacements (voyages...)					3 092 5,20 %								
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	5 898			BK	7 644	12,86 %				
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 312	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	434							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		874 1,47 %					Total : Frais divers de gestion	BM	4 609	7,76 %						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 355 2,28 %														
28	Frais d'actes et de contentieux		24 0,04 %														
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	280 0,47 %													
30	Autres frais divers de gestion		2 075 3,49 %														
31	Frais financiers (14)										BN	332	0,56 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	32	0,05 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	39 921	67,18 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE DANSE**

N° SIRET

37 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	21 466	36,12 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	2 554	4,30 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	389	0,65 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	24 409	41,08 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 720	2,89 %	
		42	Moins-value à court terme				CK	565	0,95 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	2 019	3,40 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	4 304	7,24 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	20 106	33,84 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	1 032		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	294		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	8 349		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)					
	T		X			10 977				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE GOLF														
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2												AA	49 509	104,67 %				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	49 509	104,67 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	2 193	4,64 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	18	0,04 %				
	4	Montant net des recettes										AD	47 298	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	293	0,62 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	47 590	100,62 %				
3												BA	404	0,85 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	404	0,85 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB						
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC						
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	155	0,33 %				
	13			Autres impôts								BS	197	0,42 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 747	3,69 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 013	2,14 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	931	1,97 %					
	17	Entretien et réparations							33	0,07 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Externes							
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)							765	1,62 %		BH	1 537	3,25 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)							607	1,28 %	Total : Transport et déplacements							
	22	Primes d'assurances							131	0,28 %								
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...							6 484	13,71 %		BJ	7 757	16,40 %				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)							1 273	2,69 %								
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	6 833			BK	8 662	18,31 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 829		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès							947	2,00 %	Total : Frais divers de gestion							
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone							531	1,12 %									
28	Frais d'actes et de contentieux							113	0,24 %	BM		2 800	5,92 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles							BY	369					0,78 %				
30	Autres frais divers de gestion							840	1,78 %									
31	Frais financiers (14)										BN	154	0,33 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	12	0,03 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 370	53,64 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE GOLF**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	22 220	46,98 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	890	1,88 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	23 110	48,86 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	371	0,78 %
		42	Moins-value à court terme					CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	371	0,78 %
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	22 738	48,07 %
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	6 678	
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)					
	T		X			16 318				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

pour AJ | 1 | 2 | mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	PROFESSEUR DE MUSIQUE								
Nature de l'activité (1)		32 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL				
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA		AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)			DA							
2										
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)					AA	41 369	100,24 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)					AB			
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)			(3)	AC	97	0,24 %	
	4	Montant net des recettes					AD	41 272	100,00%	
	5	Produits financiers (4)					AE	384	0,93 %	
	6	Gains divers (5)					AF	307	0,74 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)					AG	41 963	101,67 %	
3										
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)					BA	3 857	9,35 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)				BB	505	1,22 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)				BC	299	0,72 %	
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée				BD			
	12		Contribution économique territoriale				JY	172	0,42 %	
	13		Autres impôts				BS	846	2,05 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible				BV	1 031	2,50 %	
	15	Loyer et charges locatives					BF	3 784	9,17 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)			BW		BG	36	0,09 %	
	17	Entretien et réparations			517	1,25 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Externes			
	18	Personnel intérimaire								
	19	Petit outillage (11)			1 272	3,08 %		BH	3 881	9,40 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			643	1,56 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			1 078	2,61 %				
	22	Primes d'assurances			371	0,90 %	Total : Transport et déplacements			
	23	Frais de véhicules (12)			3 044	7,38 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)						BJ	3 293	7,98 %
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)			249	0,60 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	4 932	BK	6 215	15,06 %
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 283	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès			490	1,19 %	Total : Frais divers de gestion			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			939	2,28 %				
	28	Frais d'actes et de contentieux			144	0,35 %		BM	3 026	7,33 %
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	59					
30	Autres frais divers de gestion			1 394	3,38 %					
31	Frais financiers (14)					BN	511	1,24 %		
32	Pertes diverses (15)					BP	2			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)					BR	27 458	66,53 %		

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE MUSIQUE
N° SIRET		32 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	14 504	35,14 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	93	0,23 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	331	0,80 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	14 928	36,17 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 189	2,88 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	CL	
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	3	0,01 %	
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 192	2,89 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	13 736	33,28 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	368		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	85		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	16 770		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)					
	T		X			8 041				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE YOGA													
Nature de l'activité (1)		21 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	39 634	101,20 %		
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)					(3)	AC	469	1,20 %					
	4	Montant net des recettes										AD	39 165	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	2	0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	233	0,59 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	39 400	100,60 %			
	3		8	Achats (6)										BA	5	0,01 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)					BB	183	0,47 %							
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)					BC									
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée					BD									
	12		Contribution économique territoriale					JY	263	0,67 %							
	13		Autres impôts					BS	301	0,77 %							
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible					BV	1 439	3,67 %							
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 947	10,08 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW			BG	977	2,49 %					
	17	Entretien et réparations						433	1,11 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Externes							
	18	Personnel intérimaire									BH	3 096	7,91 %				
	19	Petit outillage (11)						703	1,79 %								
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité						479	1,22 %								
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						1 176	3,00 %								
	22	Primes d'assurances						303	0,77 %								
	23	Frais de véhicules (12)						2 688	6,86 %	Total : Transport et déplacements							
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...						BJ	3 841	9,81 %				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)						1 152	2,94 %								
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	3 875					BK	4 729	12,07 %				
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	787	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	68										
26	Frais de réception, de représentation et de congrès						756	1,93 %	Total : Frais divers de gestion								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						974	2,49 %									
28	Frais d'actes et de contentieux						14	0,04 %		BM	3 154	8,05 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	272	0,69 %											
30	Autres frais divers de gestion						1 137	2,90 %									
31	Frais financiers (14)										BN	68	0,17 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	20	0,05 %				
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	22 024	56,23 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE YOGA**

N° SIRET

21 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	17 376	44,37 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	891	2,27 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	18 266	46,64 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	451	1,15 %
		42	Moins-value à court terme				CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	129	0,33 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	580	1,48 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	17 686	45,16 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	3 749		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	717		
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	4		
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T		X			6 731		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										PSYCHANALYSTE										
Nature de l'activité (1)		34 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA						AT		✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP				Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																				
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		47 435		100,00 %						
RE C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC									
	4		Montant net des recettes										AD		47 435		100,00 %					
	5		Produits financiers (4)										AE									
	6		Gains divers (5)										AF		152		0,32 %					
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		47 588		100,32 %					
	3		8 Achats (6)										BA		106		0,22 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB		368		0,78 %					
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC		184		0,39 %					
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY		507		1,07 %					
	13		Autres impôts										BS		320		0,67 %					
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV		1 222		2,58 %					
	15		Loyer et charges locatives										BF		6 162		12,99 %					
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW				BG		568		1,20 %	
	17		Entretien et réparations												402		0,85 %					
	18		Personnel intérimaire												68		0,14 %					
	19		Petit outillage (11)												572		1,21 %					
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité												474		1,00 %					
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												1 468		3,09 %					
	22		Primes d'assurances												581		1,22 %					
	23		Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												2 693		5,68 %					
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)												1 082		2,28 %					
	25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		3 964				BK		5 376		11,33 %			
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 342		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU		69							
26		Frais de réception, de représentation et de congrès												682		1,44 %						
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												1 809		3,81 %						
28		Frais d'actes et de contentieux												1								
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY		464		0,98 %						
30		Autres frais divers de gestion												697		1,47 %						
31		Frais financiers (14)										BN		500		1,05 %						
32		Pertes diverses (15)										BP		24		0,05 %						
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		26 334		55,52 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PSYCHANALYSTE**

N° SIRET

34 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	21 253	44,80 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 311	2,76 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	22 564	47,57 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	6	0,01 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	2 612	5,51 %	
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		352	0,74 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	19		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 970	6,26 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	19 594	41,31 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)						
	T		X			7 598					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN PSYCHIATRE														
Nature de l'activité (1)		147 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	139 414	100,84 %				
R E C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 163	0,84 %			
	4		Montant net des recettes										AD	138 251	100,00 %			
	5		Produits financiers (4)										AE					
	6		Gains divers (5)										AF	2 710	1,96 %			
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	140 962	101,96 %			
	3		8 Achats (6)										BA	108	0,08 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	1 528	1,11 %			
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	858	0,62 %			
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	511	0,37 %			
	13		Autres impôts										BS	750	0,54 %			
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	7 452	5,39 %			
	15		Loyer et charges locatives										BF	9 064	6,56 %			
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	2 692	1,95 %			
	17		Entretien et réparations 686 0,50 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	5 214	3,77 %		
	18		Personnel intérimaire 264 0,19 %															
	19		Petit outillage (11) 731 0,53 %															
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité 487 0,35 %															
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 2 239 1,62 %															
	22		Primes d'assurances 806 0,58 %										Total : Transport et déplacements	BJ	3 446	2,49 %		
	23		Frais de véhicules (12) 2 653 1,92 %															
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)... 792 0,57 %															
	25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	19 049				BK	23 002	16,64 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 882		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	72							
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès 1 103 0,80 %										Total : Frais divers de gestion	BM	5 016	3,63 %		
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 2 238 1,62 %															
28		Frais d'actes et de contentieux 75 0,05 %																
29		Cotisations syndicales et professionnelles BY 631 0,46 %																
30		Autres frais divers de gestion 969 0,70 %																
31		Frais financiers (14)										BN	280	0,20 %				
32		Pertes diverses (15)										BP	166	0,12 %				
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	60 089	43,46 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	PSYCHOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		373 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA						AT		✓			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP				Salaires nets perçus AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		45 326 100,27 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC		122 0,27 %			
	4	Montant net des recettes										AD		45 204 100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE		1			
	6	Gains divers (5)										AF		734 1,62 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		45 938 101,62 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA		58 0,13 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB		79 0,17 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC		58 0,13 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY		389 0,86 %			
	13			Autres impôts								BS		400 0,88 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV		1 671 3,70 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF		5 430 12,01 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW		BG		344 0,76 %	
	17	Entretien et réparations										250 0,55 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			
	18	Personnel intérimaire										34 0,08 %					
	19	Petit outillage (11)										616 1,36 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										350 0,77 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										1 323 2,93 %					
	22	Primes d'assurances										348 0,77 %		Total : Transport et déplacements			
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...										2 685 5,94 %					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)										850 1,88 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		4 792				BK		6 222 13,76 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 366		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										687 1,52 %		Total : Frais divers de gestion				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										1 387 3,07 %						
28	Frais d'actes et de contentieux										3 0,01 %						
29	Cotisations syndicales et professionnelles										328 0,73 %						
30	Autres frais divers de gestion										798 1,77 %		BY		3 204 7,09 %		
31	Frais financiers (14)										BN		149 0,33 %				
32	Pertes diverses (15)										BP		59 0,13 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		24 522 54,25 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHOMOTRICIEN(NE)														
Nature de l'activité (1)		62 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	40 081	103,57 %			
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	1 380	3,57 %	
	4	Montant net des recettes										AD	38 701	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	1 403	3,63 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	40 105	103,63 %				
	3		8	Achats (6)										BA	181	0,47 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	120	0,31 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	65	0,17 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	323	0,83 %		
	13	Autres impôts										BS	556	1,44 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 330	3,44 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 460	14,11 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	224	BG	435	1,12 %					
	17	Entretien et réparations		705	1,82 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Externes					BH	3 502	9,05 %				
	18	Personnel intérimaire		34	0,09 %													
	19	Petit outillage (11)		1 064	2,75 %													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		266	0,69 %													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 067	2,76 %													
	22	Primes d'assurances		366	0,95 %		Total : Transport et déplacements					BJ	2 837	7,33 %				
	23	Frais de véhicules (12)		2 249	5,81 %													
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...														
24	Autres frais de déplacements (voyages...)		588	1,52 %														
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	3 907					BK	4 937	12,76 %				
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	923	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	108									
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		480	1,24 %		Total : Frais divers de gestion					BM	2 094	5,41 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 006	2,60 %														
28	Frais d'actes et de contentieux		21	0,05 %														
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	128	0,33 %													
30	Autres frais divers de gestion		458	1,18 %														
31	Frais financiers (14)										BN	136	0,35 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	15	0,04 %					
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	21 993	56,83 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PSYCHOMOTRICIEN(NE)**

N° SIRET

62 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	18 111	46,80 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	13	0,03 %
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	525	1,36 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	11	0,03 %
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	18 661	48,22 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	567	1,47 %
		42	Moins-value à court terme					CK	9	0,02 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	194	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	1 299	3,36 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 158	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 874	4,84 %
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	16 786	43,37 %
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR		
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
		T		X			6 214			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHOTHÉRAPEUTE																	
Nature de l'activité (1)		60 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA										AT	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion						Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA									
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	33 911		100,59 %					
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	198		0,59 %			
	4	Montant net des recettes										AD	33 713		100,00 %						
	5	Produits financiers (4)										AE	1								
	6	Gains divers (5)										AF	498		1,48 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	34 212		101,48 %						
	3		8	Achats (6)										BA	59		0,18 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	42		0,12 %				
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	15		0,04 %						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	341		1,01 %				
	13	Autres impôts										BS	490		1,45 %						
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 189		3,53 %						
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 673		10,89 %						
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			BG	71		0,21 %			
	17	Entretien et réparations										256		0,76 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
	18	Personnel intérimaire										5		0,01 %							
	19	Petit outillage (11)										566		1,68 %							
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										396		1,17 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										1 472		4,37 %							
	22	Primes d'assurances										380		1,13 %							
	23	Frais de véhicules (12)										2 313		6,86 %	Total : Transport et déplacements						
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)				...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)										858		2,55 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	3 778					BK	4 995		14,82 %			
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 161			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	56										
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										1 070		3,17 %	Total : Frais divers de gestion							
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										1 321		3,92 %								
28	Frais d'actes et de contentieux										8		0,02 %								
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	208			0,62 %														
30	Autres frais divers de gestion										1 376		4,08 %								
31	Frais financiers (14)										BN	152		0,45 %							
32	Pertes diverses (15)										BP	19		0,06 %							
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	21 277		63,11 %						

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PSYCHOTHÉRAPEUTE**

N° SIRET

60 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	12 940	38,38 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	84	0,25 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	611	1,81 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	13 635	40,44 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	787	2,33 %		
		42	Moins-value à court terme				CK	1			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	57	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		141	0,42 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	930	2,76 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	12 705	37,69 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	840				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	180				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T		X			5 887		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MÉDECIN RADIOLOGUE															
Nature de l'activité (1)		89 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	158 694	101,49 %				
R E C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 334	1,49 %			
	4		Montant net des recettes										AD	156 360	100,00 %			
	5		Produits financiers (4)										AE	525	0,34 %			
	6		Gains divers (5)										AF	12 212	7,81 %			
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	169 097	108,15 %			
	3		8 Achats (6)										BA	1 274	0,81 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 0,36]										BB	9 468	6,06 %			
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	6 048	3,87 %			
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	431	0,28 %			
	13		Autres impôts										BS	2 114	1,36 %			
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	6 998	4,48 %			
	15		Loyer et charges locatives										BF	4 081	2,61 %			
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW					
	17		Entretien et réparations											2 348	1,50 %			
	18		Personnel intérimaire											451	0,29 %			
	19		Petit outillage (11)											353	0,23 %			
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité											514	0,33 %			
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 311	2,12 %			
	22		Primes d'assurances											1 136	0,73 %			
	23		Frais de véhicules (12)											2 679	1,71 %			
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...															
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)...											962	0,62 %			
	25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	15 764				BK	19 789	12,66 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 002		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	23							
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès											715	0,46 %			
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 508	0,96 %				
28		Frais d'actes et de contentieux											9	0,01 %				
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY	796	0,51 %				
30		Autres frais divers de gestion											916	0,59 %				
31		Frais financiers (14)										BN	197	0,13 %				
32		Pertes diverses (15)										BP	28	0,02 %				
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	72 224	46,19 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN RADIOLOGUE**

N° SIRET

89 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	96 873	61,96 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	46	0,03 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	743	0,48 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	97 662	62,46 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	1 343	0,86 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	2		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	160	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		3 583	2,29 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	664	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	414	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 817			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	468	0,30 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	5 397	3,45 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	92 265	59,01 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			7 256					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										RÉALISATEUR - COMPOSITEUR										
Nature de l'activité (1)		20 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2) AV										
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV										Taxe incluse CW										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>										Année d'adhésion										
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																				
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA 50 234 100,57 %										
RE C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC 287 0,57 %									
	4		Montant net des recettes										AD 49 947 100,00 %									
	5		Produits financiers (4)										AE									
	6		Gains divers (5)										AF 100 0,20 %									
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG 50 047 100,20 %									
	3		8 Achats (6)										BA 945 1,89 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB 256 0,51 %									
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC 468 0,94 %									
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY 177 0,35 %									
	13		Autres impôts										BS 110 0,22 %									
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV 2 031 4,07 %									
	15		Loyer et charges locatives										BF 2 775 5,56 %									
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW									
	17		Entretien et réparations 271 0,54 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes									
	18		Personnel intérimaire 121 0,24 %																			
	19		Petit outillage (11) 1 430 2,86 %																			
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité 122 0,24 %																			
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 1 615 3,23 %																			
	22		Primes d'assurances 323 0,65 %										Total : Transport et déplacements									
	23		Frais de véhicules (12) 2 704 5,41 %																			
	24		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ... 2 237 4,48 %										BJ 4 940 9,89 %									
	25		Charges sociales personnelles (13) dont obligatoires BT 4 524										BK 4 796 9,60 %									
			dont cotisations facultatives Madelin BZ 271 dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU																			
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès 743 1,49 %										Total : Frais divers de gestion									
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 757 1,52 %																				
28		Frais d'actes et de contentieux 4 0,01 %																				
29		Cotisations syndicales et professionnelles BY 120 0,24 %																				
30		Autres frais divers de gestion 1 436 2,88 %																				
31		Frais financiers (14)										BN 80 0,16 %										
32		Pertes diverses (15)										BP 122 0,24 %										
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR 24 499 49,05 %										

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **RÉALISATEUR - COMPOSITEUR**

N° SIRET

20 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	25 548	51,15 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	3	0,01 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	490	0,98 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	26 041	52,14 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	2 149	4,30 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		6 0,01 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 155	4,31 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	23 886	47,82 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	2 238		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)					
		T		X			10 769			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										MÉDECIN RHUMATOLOGUE										
Nature de l'activité (1)		34 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA						AT		✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP				Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																				
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		168 518		101,17 %						
R E C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3		À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC		1 955		1,17 %					
	4		Montant net des recettes [Recettes moyennes par salarié : 61 236 €]										AD		166 563		100,00 %					
	5		Produits financiers (4)										AE		1							
	6		Gains divers (5)										AF		3 566		2,14 %					
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		170 131		102,14 %					
	3		8 Achats (6)										BA		1 861		1,12 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 2,72]										BB		12 099		7,26 %			
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC		6 094		3,66 %					
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY		795		0,48 %					
	13		Autres impôts										BS		1 165		0,70 %					
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV		7 141		4,29 %					
	15		Loyer et charges locatives										BF		11 486		6,90 %					
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW		1 674		BG		6 983		4,19 %	
	17		Entretien et réparations												3 613		2,17 %					
	18		Personnel intérimaire												717		0,43 %					
	19		Petit outillage (11)												884		0,53 %					
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité												1 041		0,62 %					
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												4 162		2,50 %					
	22		Primes d'assurances												1 315		0,79 %					
	23		Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...												2 780		1,67 %					
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)...												323		0,19 %					
	25		Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT		19 115				BK		24 195		14,53 %	
					dont cotisations facultatives Madelin		BZ		4 557		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU		523							
26		Frais de réception, de représentation et de congrès												219		0,13 %						
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												3 343		2,01 %						
28		Frais d'actes et de contentieux												127		0,08 %						
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY		748		0,45 %						
30		Autres frais divers de gestion												765		0,46 %						
31		Frais financiers (14)										BN		422		0,25 %						
32		Pertes diverses (15)										BP		945		0,57 %						
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		93 227		55,97 %						

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN RHUMATOLOGUE**

N° SIRET

34 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	76 904	46,17 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	110	0,07 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	226	0,14 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	6			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	77 246	46,38 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	15	0,01 %		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	2 459	1,48 %		
		42	Moins-value à court terme				CK	55	0,03 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 471	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	4 516	2,71 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			95
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			2 700
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	877	0,53 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	7 921	4,76 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	69 325	41,62 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY					
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			5 458					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										SAGE-FEMME					
Nature de l'activité (1)		258 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2												AA	66 643	104,82 %			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	66 643	104,82 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	3 063	4,82 %			
	4	Montant net des recettes										AD	63 580	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	4	0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	2 814	4,43 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	66 399	104,43 %			
3												BA	744	1,17 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	744	1,17 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	276	0,43 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	108	0,17 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	20	0,03 %			
	13	Autres impôts										BS	450	0,71 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 510	3,95 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	6 041	9,50 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 194	4,25 %			
	17	Entretien et réparations											1 159	1,82 %			
	18	Personnel intérimaire											82	0,13 %			
	19	Petit outillage (11)											958	1,51 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											366	0,58 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 438	2,26 %			
	22	Primes d'assurances											763	1,20 %			
	23	Frais de véhicules (12)											3 982	6,26 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											455	0,72 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	6 373				BK	8 703	13,69 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 057		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	273					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											616	0,97 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 548	2,43 %				
28	Frais d'actes et de contentieux											21	0,03 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	360	0,57 %				
30	Autres frais divers de gestion											834	1,31 %				
31	Frais financiers (14)										BN	187	0,29 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	5	0,01 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	34 326	53,99 %				

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										SCULPTEUR									
Nature de l'activité (1)										25 Adhérents									
N° SIRET										Code activité pour les praticiens médicaux									
Résultat déterminé (2)										d'après les règles « recettes-dépenses » AK									
Comptabilité tenue (2) :										d'après les règles « créances-dettes » AL									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal										Non assujetti à la TVA AT									
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA									
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	67 909	106,64 %					
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	4 231	6,64 %					
	4	Montant net des recettes										AD	63 678	100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	9	0,01 %					
	6	Gains divers (5)										AF	688	1,08 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	64 375	101,09 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	17 254	27,10 %					
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	32	0,05 %					
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	18	0,03 %					
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD							
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY							
	13	Autres impôts										BS	53	0,08 %					
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 170	1,84 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 448	8,56 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	64	0,10 %					
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	6 500	10,21 %				
	18	Personnel intérimaire																	
	19	Petit outillage (11)																	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																	
	22	Primes d'assurances										Total : Transport et déplacements	BJ	5 760	9,05 %				
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											2 048	3,22 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	3 305	BK	3 654	5,74 %			
		dont obligatoires										BZ	349				dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	5 497	8,63 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																		
28	Frais d'actes et de contentieux																		
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY					145	0,23 %		
30	Autres frais divers de gestion															2 759	4,33 %		
31	Frais financiers (14)										BN	154	0,24 %						
32	Pertes diverses (15)										BP	47	0,07 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	45 650	71,69 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **SCULPTEUR**

N° SIRET

25 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	18 725	29,41 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	40	0,06 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	392	0,62 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	19 157	30,08 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 485	2,33 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		40	0,06 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 525	2,39 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	17 631	27,69 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	1 669			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	2 875			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ	265			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU	48 799			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T		X			11 042		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

pour AJ | 1 | 2 | mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	SOPHROLOGUE															
Nature de l'activité (1)		47 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET										si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA											
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	26 033	100,20 %			
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	51	0,20 %	
	4	Montant net des recettes										AD	25 982	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	1				
	6	Gains divers (5)										AF	1 083	4,17 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	27 066	104,17 %			
	3	8	Achats (6)										BA	114	0,44 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB				
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC					
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	314	1,21 %		
	13		Autres impôts										BS	207	0,80 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	787	3,03 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 317	16,62 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	22	0,08 %			
	17	Entretien et réparations											252	0,97 %			
	18	Personnel intérimaire											147	0,57 %			
	19	Petit outillage (11)											442	1,70 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											207	0,80 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 306	5,03 %			
	22	Primes d'assurances											337	1,30 %			
	23	Frais de véhicules (12)											2 886	11,11 %			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											935	3,60 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	2 251					BK	3 045	11,72 %	
	25		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	794		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											816	3,14 %			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 124	4,33 %			
28	Frais d'actes et de contentieux											2	0,01 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	277	1,07 %				
30	Autres frais divers de gestion											863	3,32 %				
31	Frais financiers (14)										BN	97	0,37 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	4	0,02 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	18 502	71,21 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **SOPHROLOGUE**

N° SIRET

47 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	8 564	32,96 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	372	1,43 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	8 936	34,39 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	1		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	351	1,35 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	352	1,35 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	8 584	33,04 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	1 254			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	198			
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T		X			7 669		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		STYLISTE - DESIGNER													
Nature de l'activité (1)		23 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2												AA	43 974	100,11 %			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	43 974	100,11 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	50	0,11 %			
	4	Montant net des recettes										AD	43 924	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF	7 892	17,97 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	51 816	117,97 %			
3												BA	1 545	3,52 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 545	3,52 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	1 861	4,24 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	113	0,26 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	208	0,47 %			
	13	Autres impôts										BS	238	0,54 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 649	3,75 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 213	5,04 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	176	0,40 %			
	17	Entretien et réparations 190 0,43 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	3 833	8,73 %		
	18	Personnel intérimaire															
	19	Petit outillage (11) 1 219 2,78 %															
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 288 0,66 %															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 1 854 4,22 %															
	22	Primes d'assurances 281 0,64 %										Total : Transport et déplacements	BJ	4 727	10,76 %		
	23	Frais de véhicules (12) 1 897 4,32 %															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 2 830 6,44 %															
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	5 809			BK	7 063	16,08 %				
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 255		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès 1 008 2,29 %										Total : Frais divers de gestion	BM	3 864	8,80 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 2 250 5,12 %																
28	Frais d'actes et de contentieux 25 0,06 %																
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 147 0,33 %																
30	Autres frais divers de gestion 433 0,99 %																
31	Frais financiers (14)										BN	207	0,47 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	22	0,05 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	27 719	63,11 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **STYLISTE - DESIGNER**

N° SIRET

23 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	24 097	54,86 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 249	2,84 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	25 345	57,70 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	803	1,83 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	803	1,83 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	24 543	55,88 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	5 128		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 071		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	2 152		

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			9 341			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		TATOUEUR													
Nature de l'activité (1)		27 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	50 998	100,03 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	4	0,01 %			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	9	0,02 %			
	4	Montant net des recettes										AD	50 985	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF	1 112	2,18 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	52 098	102,18 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	3 890	7,63 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	994	1,95 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	208	0,41 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	327	0,64 %			
	13	Autres impôts										BS	542	1,06 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 463	2,87 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	7 014	13,76 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	249	0,49 %			
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	4 443	8,71 %		
	18	Personnel intérimaire															
	19	Petit outillage (11)															
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
	22	Primes d'assurances										Total : Transport et déplacements	BJ	2 612	5,12 %		
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...															
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	5 483				BK	6 455	12,66 %			
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	973		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	3 006	5,90 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
28	Frais d'actes et de contentieux																
29	Cotisations syndicales et professionnelles														BY	154	0,30 %
30	Autres frais divers de gestion																
31	Frais financiers (14)										BN	289	0,57 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	260	0,51 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	31 754	62,28 %				

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **TATOUEUR**

N° SIRET

27 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	20 343	39,90 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	8	0,02 %
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	734	1,44 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	21 085	41,36 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	1 013	1,99 %
		42	Moins-value à court terme				CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	CL	
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 013	1,99 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	20 071	39,37 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	8 255		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	1 948		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			7 662			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										THÉRAPEUTE									
Nature de l'activité (1)										46 Adhérents									
N° SIRET										Code activité pour les praticiens médicaux									
Résultat déterminé (2)										d'après les règles « recettes-dépenses » AK									
Comptabilité tenue (2) :										d'après les règles « créances-dettes » AL									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal										Non assujetti à la TVA AT									
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA									
2										1									
1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA 32 857 100,23 %									
2 À déduire										AB									
3 Débours payés pour le compte des clients (2)										AC 75 0,23 %									
4 Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AD 32 782 100,00 %									
5 Montant net des recettes										AE									
6 Produits financiers (4)										AF 826 2,52 %									
7 Gains divers (5)										AG 33 609 102,52 %									
8 Achats (6)										BA 490 1,49 %									
9 Frais de personnel										BB									
10 Salaires nets et avantages en nature (7)										BC									
11 Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BD									
12 Impôts et taxes (8)										JY 287 0,88 %									
13 Contribution économique territoriale										BS 349 1,06 %									
14 Autres impôts (9) Contribution sociale généralisée déductible										BV 927 2,83 %									
15 Loyer et charges locatives										BF 3 166 9,66 %									
16 Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW 255 0,78 %									
17 Entretien et réparations										BH 2 896 8,83 %									
18 Personnel intérimaire										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs									
19 Petit outillage (11)										Total : Transport et déplacements									
20 Chauffage, eau, gaz, électricité										BJ 3 735 11,39 %									
21 Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										BK 4 450 13,57 %									
22 Primes d'assurances										BT 3 495									
23 Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...										BU									
24 Autres frais de déplacements (voyages...)...										BY 955									
25 Charges sociales personnelles (13)										BZ 955									
26 Frais de réception, de représentation et de congrès										BN 113 0,34 %									
27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										BP 24 0,07 %									
28 Frais d'actes et de contentieux										BM 2 654 8,10 %									
29 Cotisations syndicales et professionnelles										BY 163 0,50 %									
30 Autres frais divers de gestion										BN 113 0,34 %									
31 Frais financiers (14)										BP 24 0,07 %									
32 Pertes diverses (15)										BR 19 347 59,02 %									
33										TOTAL (lignes 8 à 32)									

2035 moyenne, en euros, en déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **THÉRAPEUTE**

N° SIRET

46 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	14 262	43,51 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	568	1,73 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	14 830	45,24 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	527	1,61 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		5 0,02 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	532	1,62 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	14 298	43,62 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	1 969		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	214		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			8 378			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ | 1 | 2 | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		TRADUCTEUR INTERPRÈTE														
Nature de l'activité (1)		98 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA				AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	49 484		103,17 %			
R E C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3		À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 519		3,17 %		
	4		Montant net des recettes										AD	47 965		100,00 %		
	5		Produits financiers (4)										AE	5		0,01 %		
	6		Gains divers (5)										AF	539		1,12 %		
	7		TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	48 508		101,13 %		
	3		8 Achats (6)										BA	2 575		5,37 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9		Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	576		1,20 %		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	331		0,69 %		
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12		Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	376		0,78 %		
	13		Autres impôts										BS	367		0,75 %		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 957		4,08 %		
	15		Loyer et charges locatives										BF	1 526		3,18 %		
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	227		0,47 %		
	17		Entretien et réparations															
	18		Personnel intérimaire															
	19		Petit outillage (11)															
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité															
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
	22		Primes d'assurances															
	23		Frais de véhicules (12)															
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)															
	25		Charges sociales personnelles (13)															
	26		Frais de réception, de représentation et de congrès															
	27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
	28		Frais d'actes et de contentieux															
29		Cotisations syndicales et professionnelles										BY	259		0,54 %			
30		Autres frais divers de gestion																
31		Frais financiers (14)										BN	112		0,23 %			
32		Pertes diverses (15)										BP	48		0,10 %			
33		TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	24 078		50,20 %			

2035 moyenne, en euros, en déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **TRADUCTEUR INTERPRÈTE**

N° SIRET

98 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	24 430	50,93 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	574	1,20 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	25 004	52,13 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	3	0,01 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	388	0,81 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	4	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	470	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	CL	470	0,98 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	865	1,80 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	24 139	50,33 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	4 988			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 265			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ	155			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)					
		T		X			5 118				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

pour AJ **1 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	VÉTÉRIINAIRE																
Nature de l'activité (1)		142 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA				AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	291 405	100,62 %				
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	52	0,02 %				
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	1 752	0,60 %		
	4	Montant net des recettes [Recettes moyennes par salarié : 199 725 €]										AD	289 601	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	229	0,08 %				
	6	Gains divers (5)										AF	3 915	1,35 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	293 746	101,43 %				
	3	8	Achats (6)										BA	95 647	33,03 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 1,45]										BB	29 605	10,22 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	18 845	6,51 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Contribution économique territoriale										JY	819	0,28 %				
	13	Autres impôts										BS	2 188	0,76 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	5 413	1,87 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	13 150	4,54 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	597	BG	3 100	1,07 %		
	17	Entretien et réparations											2 683	0,93 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Externes			
	18	Personnel intérimaire											89	0,03 %				
	19	Petit outillage (11)											2 394	0,83 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											1 521	0,53 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											4 274	1,48 %				
	22	Primes d'assurances											1 718	0,59 %				
	23	Frais de véhicules (12)											7 535	2,60 %				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											741	0,26 %	Total : Transport et déplacements	BJ	8 276	2,86 %
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	17 586					BK	21 589	7,45 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 833		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	170							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											993	0,34 %	Total : Frais divers de gestion			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											3 260	1,13 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											66	0,02 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	1 105	0,38 %					
30	Autres frais divers de gestion											2 936	1,01 %					
31	Frais financiers (14)										BN	1 132	0,39 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	161	0,06 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	220 965	76,30 %					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		VÉTÉRIINAIRE COLLABORATEUR														
Nature de l'activité (1)		35 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
2												AA	78 495	100,19 %				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	78 495	100,19 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)								(3)	AC	146	0,19 %			
	4	Montant net des recettes										AD	78 349	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	948	1,21 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	79 301	101,22 %				
3												BA	1 253	1,60 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 253	1,60 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB						
	10	Frais de personnel		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC						
	11	Impôts et taxes (8)		Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	276	0,35 %				
	13	Impôts et taxes (8)		Autres impôts								BS	1 432	1,83 %				
	14	Impôts et taxes (8)		(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 855	4,92 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	179	0,23 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW		BG	367	0,47 %				
	17	Entretien et réparations		300 0,38 %								Total : Travaux, Fournitures et Services Externes						
	18	Personnel intérimaire		8 0,01 %														
	19	Petit outillage (11)		237 0,30 %														
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		59 0,08 %														
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 101 1,41 %														
	22	Primes d'assurances		490 0,63 %														
	23	Frais de véhicules (12)		5 242 6,69 %								Total : Transport et déplacements						
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		680 0,87 %														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	12 090			BK	16 732 21,36 %				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 642		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		371 0,47 %								Total : Frais divers de gestion						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		639 0,82 %															
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	510 0,65 %														
30	Autres frais divers de gestion		288 0,37 %															
31	Frais financiers (14)										BN	61	0,08 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	8	0,01 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	34 091	43,51 %					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **VÉTÉRINAIRE COLLABORATEUR**

N° SIRET

35 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	45 210	57,70 %
		35	Plus-values à court terme (16)				CB		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 314	1,68 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	46 524	59,38 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF		
		40	Frais d'établissement (19)				CG		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	549	0,70 %
		42	Moins-value à court terme				CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	CL
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	549	0,70 %
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	45 974	58,68 %
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	15 377	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	678	
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			14 139			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.

Siège de RENNES :

8 Place du Colombier
BP 40415
35004 RENNES Cedex

Bureau de VANNES :

1 rue Anita Conti
56000 VANNES

Bureau de NANTES :

« LE CARDO »
4 rue du Wattman
44700 ORVAULT

Bureau de PARIS :

15 avenue Trudaine
75009 PARIS

☎ 02 23 300 600

📠 02 23 300 101

@ contact@arcolib.fr